Quatre-vingt-troisième année. — N° 286. Le Numéro : 15 francs. Lundi 3 et Mardi 4 Décembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste d'admissibilité du premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration (rectificatif) (p. 11973).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, des administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc (p. 11973).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté portant nomination du chef de l'état-major particulier au cabinet du ministre (p. 11973).

Ministère de la justice.

Décrets des 30 novembre et 3 décembre 1951 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11974).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 3 décembre 1951 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales dans diverses communes (p. 11974).

Décret du 3 décembre 1951 portant délégation de signature (p. 11975).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 11975).

Décrets portant nominations dans les réserves de l'armée de terre (rectificatifs) (p. 11975).

Arrêté du 28 novembre 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 11976).

Arrêté du 29 novembre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11976).

Arrêté portant désignation des membres du comité scientifique des poudres et explosifs pour 1952 (p. 11976).

Arrêtés portant acceptation de démissions (personnels civils extérieurs de la guerre et personnels civils extérieurs de l'air) (p. 11976).

Décision portant radiation des contrôles (école spéciale militaire interarmes) (p. 11976).

Décisions portant nominations et admissions à la retraite (armée de l'air, active et réserve) (p. 11976).

Décision portant nominations et admissions en stage (service de santé) (p. 11977).

Tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve pour l'année 1950 (rectificatif) (p. 11978).

Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1951 (rectificatif) (p. 11978).

Liste des candidats élèves officiers de réserve de l'air du deuxième contingent 1951 admis en stage de spécialisation (p. 11979).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret portant création d'un emploi de second avocat général près la cour des comptes (rectificatif) (p. 11980).

Arrêté portant nomination du rapporteur de la commission consultative d'examen des réclamations nées à l'occasion des réquisitions allemandes en matière de logement et de cantonnement (p. 11980).

Arrêté portant nominations (corps de contrôle des assurances) (p. 11980).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 15 novembre 1951 portant remise de débet (p. 11980).

Arrêtés portant nomination et reclassements (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 11980).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés du 29 novembre 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 11980).

Arrêté désignant les représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs des mines (p. 11981).

Arrêté portant nomination du chef de la 4e circonscription électrique à Limoges (p. 11981).

Arrêtés portant promotions et mutation (service des mines) (p. 11981).

Ministère de l'agriculture.

Décret relatif aux obligations incombant aux organismes stockeurs de céréales (rectificatif) (p. 11982).

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale des landes de Gascogne (p. 11982).

Arrêté portant mutation (eaux et forêts) (p. 11982).

Tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des services agricoles (p. 11982).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 30 novembre 1951 portant affectation au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) d'immeubles du domaine privé de l'Etat à la Réunion (caserne Lambert, terrain de la Redoute et centre de convalescence de Saint-François) (p. 11982).

Arrêté du 26 novembre 1951 portant ouverture d'une deuxième session d'examen professionnel, en 1951, pour les élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) (p. 11983).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur de l'école polytechnique (p. 11983).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisation, mises en position de mission et en disponibilité, admissions à la retraite et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration générale (p. 11983).

Administrateurs (p. 11983).

Agence de la France d'outre-mer (p. 11983).

Eaux et forêts (p. 11983).

Ecole nationale de la France d'outre-mer (p. 11983).

Elevage et industries animales (p. 11983).

Gouverneurs (p. 11983).

Infirmières (p. 11983).

Musée de la France d'outre-mer (p. 11983).

Transmissions (p. 11983).

Travaux publics (p. 11983).

Liste des ingénieurs élèves de l'agriculture outre-mer admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (p. 11983).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 30 novembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11985).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 30 novembre 1951 portant institution du comité technique paritaire du personnel des établissements nationaux de bienfaisance (p. 11984).

Arrêté du 30 novembre 1951 fixant le nombre des représentants à désigner par les organisations syndicales compétentes au comité technique paritaire institué auprès du sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget pour l'examen des questions intéressant les services des établissements nationaux de bienfaisance (p. 11984).

Arrêté du 30 novembre 1951 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à compter du 1er janvier 1951 au grade d'infirmier principal des établissements nationaux de bienfaisance (p. 11984).

Arrêté portant radiation de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 11984).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11985).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Réunions de commissions (p. 11987).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 11988).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 11989).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 11992).

Avis relatif aux marques de fabrique allemandes sous séquestre (p. 11992).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de remise en perception des surtaxes locales temporaires instituées au profit de la chambre de commerce de Perpignan (Pyrénées-Orientales) (p. 11989).

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 11990).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie (p. 11991).

Avis aux importateurs de pommes et poires de table originaires et en provenance d'Italie (p. 11991).

Avis aux importateurs de bois de papeterie en provenance du Canada (p. 11992).

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance d'Espagne (p. 11992).

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance de la Grande-Bretagne au titre du programme d'importations de l'année civile 1951 (additif) (p. 11992).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Finlande (p. 11992).

Annonces (p. 11993).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 7

Avis et rapports. — Séances des 27, 28 et 29 novembre 1951 (p. 217).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 20 (*pour l'édition complète*).

Travaux de la marine. — Rapport sur les comptes des travaux de la marine en 1948 (pp. 329 à 344).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 26 novembre au 2 décembre 1951.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1951

Feuille 23.

Ouverture de crédits supplémentaires au titre des dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. — Rapport par M. Guesdon (*suite*) ..... p. 705

Aide à diverses catégories de sinistrés. — Rapport par M. Truffaut ..... p. 707

Fixation à un taux normal de la pension allouée aux grands invalides des assurances sociales. — Rapport par M. Meck ..... p. 708

Modification des articles 32 et 72 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relative aux assurés sociaux âgés de plus de soixante-cinq ans. — Rapport de M. Meck ..... p. 709

Complément à l'article 51 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles. — Rapport de M. Meck ..... p. 709

Amélioration des rentes des veuves d'accidentés du travail. — Rapport de M. Meck ..... p. 710

Complément à l'article 3 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Rapport de M. Meck ..... p. 710

Modification des dispositions du code des assurances sociales du 19 juillet 1911 et de la loi du 20 décembre 1911 sur l'assurance des employés en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle jusqu'au 1er juillet 1946 et pour lesquels les anciens assurés de ces régimes ont la possibilité d'option jusqu'au 1er juillet 1956. — Rapport de M. Meck ..... p. 711

Institution d'un régime transitoire d'assurances sociales agricoles dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Rapport supplémentaire par M. Kauffmann ..... p. 711

Fourniture de tous renseignements utiles par l'administration des contributions directes aux cultivateurs exploitants pour le classement de leurs exploitations en vue de leurs impositions. — Proposition de loi de M. Jean Masson ..... p. 712

Améliorations au régime du cumul des pensions et des rémunérations publiques. — Proposition de résolution de M. Jean Masson ..... p. 712

Amélioration du régime de sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne les entreprises ayant fait l'objet d'arrêtés d'assimilation intervenus postérieurement au 27 août 1936. — Proposition de loi de M. Mabrut ..... p. 713

Rajustement au niveau actuel des prix des minima garanti par l'arrêté du 8 mai 1948 aux gérants de succursales des maisons d'alimentation à succursales multiples et des coopératives de consommation. — Proposition de résolution de M. Minjoz ..... p. 713

Développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951. — Troisième lettre rectificative au projet de loi ..... p. 713

Institution de l'élection des délégués des jeunes dans les entreprises. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre ..... p. 714

Rétablissement en faveur des vieux métayers du bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard ..... p. 714

Complément à l'article 622 du code d'instruction criminelle. — Rapport par M. Courant ..... p. 715

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 715

Institution en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun de sociétés coopératives africaines de construction et d'urbanisme. — Rapport par M. Ninine ..... p. 715

Statut des agents communaux. — Deuxième rapport supplémentaire par M. Waldeck L'Huillier ..... p. 717

Modification de la loi n° 50-1595 du 30 décembre 1950 sur la fixation des droits de quai. — Proposition de loi de M. André Marie ..... p. 722

Constructions de logements destinés aux cadres militaires. — Proposition de résolution de M. Livry-Level ..... p. 723

Majoration de 50 p. 100 pour le mois d'avril 1951 des prestations familiales. — Proposition de loi de Mme Vermeersch ..... p. 723

Fixation du salaire des ouvriers civils des établissements militaires. — Rapport par M. Frank Arnal ..... p. 724

Attribution du bénéfice des suppléments familiaux afférents aux pensions de la loi du 31 mars 1919 aux veuves de guerre titulaires d'une pension au titre de l'article 50 de la loi du 14 avril 1924. — Proposition de loi de M. Devemy ..... p. 724

Fixation de l'allocation vieillesse pour les personnes non salariées. — Rapport par M. Musmeaux ..... p. 724

Procédure devant le juge de paix en matière de contestations nées à l'occasion des élections de délégués du personnel et de délégués au comité d'entreprise. — Rapport de M. Bonnet ..... p. 725

Remède aux problèmes du chômage dans les départements d'outre-mer par application à ces départements des textes en vigueur en France. — Rapport de M. Fayet ..... p. 725

Conditions de représentation et d'assistance des assurés devant les commissions techniques d'invalidité. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 726

Complément à l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relatif à la détermination des ayants droit aux prestations d'assurance maladies. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 726

Ratification de la convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 726

Détermination de la situation professionnelle et sociale des conducteurs de taxi propriétaires de leur véhicule. — 2e rapport par M. Alfred Costes ..... p. 727

Extension du bénéfice de l'allocation de maternité à toute femme salariée ou conjointe de salarié assujetti aux assurances sociales et ayant satisfait aux conditions requises par la loi sur l'acquisition de la nationalité française dès la naissance de l'enfant. — Rapport par Mme Claeys ..... p. 728

Institution de l'échelle mobile des salaires. — Rapport par M. Patinaud ..... p. 728

Extension du bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. — Rapport par Mme Claeys ..... p. 728

Création d'une troisième justice de paix à Alger. — Rapport par M. Rencurel ..... p. 729

Revision du classement indiciaire des personnels de la police municipale de Paris. — Rapport par M. Mondon ..... p. 729

Réglementation de la pratique des arrhes. — Rapport supplémentaire de M. de Moro Giafferri ..... p. 730

Confirmation dans leurs grades des fonctionnaires civils de l'Etat et des collectivités locales ayant été nommés à un grade supérieur au titre de la Résistance. — Rapport supplémentaire par M. Wagner ..... p. 730

Création du service de cars Grenoble-Bourg desservant les régions du Moreztel, Montalieu (Isère), Lagnieu (Ain) et réclamé par les assemblées départementales et locales de l'Isère et de l'Ain. — Rapport par M. Dufour ..... p. 730

Modification de l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer. — Rapport par M. Anxionnaz ..... p. 731

Modification de l'article 69 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relatif à l'exercice des fonctions d'administrateur de caisses de sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Cayeux (Jean) ..... p. 731

Dépôt d'un projet de charte de l'enfance délinquante pour l'Afrique noire. — Proposition de résolution de M. Lisette ..... p. 731

Modification de l'article 1er de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers. — Proposition de loi de M. Gaillard ..... p. 732

Exonération des patrons pêcheurs et des marins pêcheurs payés « à la part » du versement forfaitaire de 5 p. 100 par la modification du deuxième alinéa de l'article 52 de l'annexe 3 du code général des impôts. — Proposition de loi de M. Denvers ..... p. 732

Modification de l'article 21 de la loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressource. — Proposition de loi de M. Pierre-Fernand Mazuez ..... p. 732

Revalorisation du taux et du maximum de l'allocation viagère accordée aux personnels auxiliaires temporaires des administrations et établissements publics de l'Etat par la loi validée du 18 septembre 1940. — Rapport par M. Cherrier ..... p. 733

Modification du mode de calcul des retenues rétroactives effectuées pour la validation du temps de service de non titulaires des administrations publiques en vue de l'établissement au droit à pension d'ancienneté. — Rapport par M. Cherrier ..... p. 733

Création du statut des sourds de guerre. — Rapport par M. Tourné ..... p. 733

Attribution aux personnels civils placés sous le régime militaire du bénéfice du cumul de pensions d'ancienneté et d'invalidité. — Rapport par M. Mouton ..... p. 734

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. Aviation civile et commerciale). — Avis ..... p. 735

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi relative au titre de combattant volontaire. — Résolution ..... p. 735

Obtention par certaines catégories d'officiers dégagés des cadres de l'application d'un barème de retraite plus favorable. — Rapport par M. André-François Mercier... p. 735

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparations des dommages de guerre et investissements économiques et sociaux). — Avis..... p. 736

Aide aux ouvriers et à l'employeur dont l'entreprise a été détruite par une avalanche à l'Alpe-de-Venosc (Isère). Proposition de résolution de M. Bonnet..... p. 736

Modification du décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947 fixant, à titre provisoire, le régime de rémunération et les avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. — Proposition de résolution de M. Ninine..... p. 736

Modification et complément au décret n° 48-636 du 31 mars 1948 modifiant le décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947 fixant, à titre provisoire, le régime de rémunération et les avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. — Proposition de résolution de M. Ninine. p. 736

Feuille 24.

Modification et complément au décret n° 48-636 du 31 mars 1948 modifiant le décret n° 47-2412 du 31 décembre 1947 fixant, à titre provisoire, le régime de rémunération et les avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. — Proposition de résolution de M. Ninine (*suite*)..... p. 737

Application de la loi du 8 juin 1948 à l'ancienne école des houillères de Favéru et respect de l'arrêté de la cour d'appel d'Aix en date du 28 novembre 1949. — Rapport supplémentaire par M. Deixonne..... p. 737

Complément à l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères entre particuliers. — Proposition de loi de M. Delos du Rau..... p. 737

Réouverture des délais prévus à l'article 13 de la loi n° 46-630 du 8 avril 1946 pour les infirmiers et infirmières. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis. p. 737

Mise à la disposition du ministre de l'éducation nationale d'un contingent exceptionnel de distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de la mort de Balzac. — Proposition de résolution de M. Simonnet..... p. 738

Modification de l'article 32 de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Bouxom..... p. 738

Maintien d'un prix normal du lait aux producteurs des Alpes-Maritimes dont les difficultés particulières ne permettent plus de conserver leurs vaches laitières. — Proposition de résolution de M. Virgile Barel..... p. 738

Ouverture au budget de 1951 d'un nouveau crédit de 5 millions de francs pour être distribué aux marins pêcheurs et ouvriers de la conserve de Saint-Jean-de-Luz et Cap-Breton. — Proposition de loi de M. Mora..... p. 739

Sursis à l'augmentation semestrielle des loyers tant que n'est pas effectuée la revalorisation des traitements, salaires, pensions et retraites en fonction de l'augmentation du coût de la vie. — Proposition de loi de M. Berger.. p. 739

Faculté, pour les conjoints survivants des agents des cadres, de la possibilité d'effectuer, dans un délai d'un an, les versements rétroactifs d'assurance vieillesse au lieu et place du de cujus. — Proposition de loi de M. Etienne Fajon ..... p. 739

Abrogation du décret n° 51-95 du 27 janvier 1951 portant forclusion en matière de délivrance de certificat d'appartenance aux membres des F. F. I. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 739

Complément à l'article 45 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 concernant les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht rentrés dans leur foyer après le 1er juin 1945. — Proposition de loi de M. Rosenblatt.. p. 740

Institution du vote par procuration en faveur des électeurs que leurs obligations militaires tiennent éloignés du lieu de leur domicile légal. — Proposition de loi de M. Vendroux..... p. 740

Maintien de la subvention sur le maïs importé. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet..... p. 740

Indemnisation des sinistrés immobiliers en conformité avec les prescriptions de l'article 20 de la loi du 28 octobre 1946. — Proposition de résolution de M. Midol..... p. 740

Validation des services accomplis par des assistants ou des assistantes de service social dans des services sociaux privés suppléant des services sociaux publics. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis..... p. 741

Abrogation du décret n° 50-872 et de l'arrêté du 25 juillet 1950 instituant une redevance pour l'échange blé-farine, blé-pain, farine-pain. — Proposition de loi de M. Marcel Hamon ..... p. 741

Mise à la charge de l'Etat des dépenses occasionnées par les opérations de remembrement prévues par la loi du 9 mars 1941 validée par l'ordonnance du 7 juillet 1945. — Proposition de loi de M. Juge..... p. 742

Remède aux charges qui pèsent sur les départements pour le fonctionnement des centres d'orientation professionnelle et préservation de l'existence de ces centres. — Rapport par M. Simonnet..... p. 742

Amélioration du régime de sécurité sociale en vigueur en Algérie. — Proposition de loi de M. Rabier..... p. 743

Exonération totale de la taxe sur les postes de T. S. F. en faveur de tous les vieillards jouissant de la retraite des vieux travailleurs, des bénéficiaires de l'allocation temporaire, des bénéficiaires de l'allocation d'assistance aux infirmes et incurables et de toute personne âgée de soixante-cinq ans pouvant justifier d'un revenu annuel inférieur à 150.000 F ou 200.000 F pour un ménage. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 743

Bénéfice du congé de maladie de longue durée au profit des malades atteints de poliomyélite. — Proposition de loi de M. Lamps..... p. 744

Rectification de la date que, pour le terme légal du mandat des députés élus en 1936 et des sénateurs en exercice en juin 1940, le bureau de la 1re Assemblée nationale constituante élue en 1945 a fixée et que le bureau de l'Assemblée nationale actuelle a confirmée. — Proposition de loi de M. Louis Marin..... p. 744

Mise en recouvrement anticipé des impôts différés afférents aux dotations pour approvisionnements techniques. — Proposition de M. Gilles Gozard..... p. 746

Ratification des conventions internationales du travail n° 91, concernant les congés payés des marins, et n° 92, concernant le logement de l'équipage à bord, adopté par la conférence internationale du travail dans sa 32e session, tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. — Rapport par M. Cayol..... p. 747

Relèvement de la forclusion en matière d'indemnités relatives à des réquisitions effectuées dans les armées françaises ou alliées, des créanciers, qui n'ont pu produire leurs titres de créances dans le délai fixé par la loi n° 46-2022 du 23 décembre 1946. — Rapport par M. Wasmer..... p. 747

Reconduction, à titre exceptionnel, de la majoration des prestations familiales. — Projet de loi..... p. 748

Réforme fiscale et modification du code général des impôts. — Proposition de loi de M. Robert Bichet..... p. 748

Maintien du service des comptes chèques dans les caisses d'épargne des départements du Rhin et de la Moselle et extension de ce service aux caisses d'épargne des autres départements français. — Proposition de résolution de M. Schaff..... p. 749

Application intégrale de la loi du 13 avril 1946 relative à la fermeture des maisons de tolérance et renforcement de la loi contre le proxénétisme. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 750

Versement de la prime de 100 F par quintal demandée par l'Assemblée nationale pour la récolte 1950 et fixation immédiate du pourcentage d'augmentation du prix du blé. — Proposition de résolution de M. Marcellin..... p. 751

Complément à l'article 13 du décret du 23 octobre 1935 relatif aux transports publics d'intérêt local, étendus par la loi du 17 mai 1946 aux licenciements motivés par des modifications de service résultant de circonstances tenant à l'état de guerre. — Projets de loi..... p. 751

Groupement des jours fériés légaux de la semaine du 30 avril au 5 mai 1951. — Proposition de résolution de M. Joseph-André Hugues..... p. 752

Ratification du décret du 11 janvier 1950 approuvant une délibération prise le 25 octobre 1949 par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du code des douanes en vigueur dans ce territoire. — Rapport de M. Theetten..... p. 752

Ratification du décret du 13 janvier 1950 approuvant une délibération prise le 20 septembre 1949 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 9 juin 1938 sur le régime de l'admission temporaire dans ce territoire. — Rapport par M. Theetten..... p. 752

Satisfaction aux revendications particulières des sous-agents des haras et assimilés. — Proposition de M. Paumier. p. 752

Extension du bénéfice des allocations familiales à tous les jeunes gens en chômage. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 753

Application, à compter du 1er mai 1951, aux pensions militaires d'invalidité, aux pensions des veuves de guerre, d'orphelins d'ascendants, ainsi qu'aux allocations provisoires, de l'augmentation de 11,55 p. 100 sur le montant des pensions perçues au 25 décembre 1950. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 753

Attribution d'une subvention de 5 millions de francs pour permettre l'achèvement du monument aux morts de la résistance de Cerdon. — Proposition de loi de M. Bourbon p. 753

Remboursement par les Charbonnages de France et les exploitants miniers, au fonds spécial des retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale minière, des sommes avancées par celle-ci pour le payement des prestations familiales au personnel des mines. — Proposition de loi de M. Camphin..... p. 754

Validation pour la retraite de certains services rémunérés sur les crédits non budgétaires. — Proposition de loi de M Robert Ballanger..... p. 754

Attribution d'une subvention à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines. — Proposition de loi de M. Camphin..... p. 754

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. Aviation civile et commerciale). — Rapport par M. Jean-Moreau p. 755

Création d'un comité national d'action universitaire et sociale. — Rapport par M. Cayol..... p. 755

Remplacement de l'appellation d'officier ou d'opérateur radiotélégraphiste de la marine marchande par celle d'officier ou d'opérateur radioélectricien de la marine marchande. — Rapport par M. Bianchini..... p.758

Attribution d'une avance de trésorerie à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines. — Rapport par M. Robert Lecourt..... p. 758

Amélioration du régime de sécurité sociale dans les mines. — Rapport par M. Sion..... p. 758

Détermination du taux et du payement des prestations familiales pour les Algériens salariés ou travailleurs indépendants travaillant en France et dont la famille réside en Algérie. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot. p. 762

Détermination du payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité aux ayants droit résidant en Algérie des salariés ou des assurés volontaires d'Algériens résidant en France. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot..... p. 762

Détermination du payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité, aux ayants droit résidant en Algérie des salariés algériens travaillant dans l'agriculture en France. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot..... p. 763

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 763

Rapport d'information fait au nom de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte sur l'activité de cette sous-commission pendant les années 1950 et 1951 (répartition du charbon au cours de l'hiver 1950-1951). — Rapport par M. Courant. p. 763

Rattachement au ministère de la marine marchande de la sous-direction des voies navigables, des services extérieurs, de navigation et de l'office national de la navigation. — Proposition de résolution de M. Wolff.. p. 764

Application de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emploi et réforme de l'auxiliariat. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 764

Application à l'agriculture du décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti. — Rapport de M. Hilaire Perdon..... p. 765

Organisation de la célébration du centenaire de la fondation de l'école normale militaire de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot..... p. 766

Complément à l'article 42 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Touchard p. 767

Réouverture des écoles normales de maîtres et maîtresses d'éducation physique et sportive et des centres régionaux d'éducation physique et sportive de Besançon, de Nancy, et de la Haute-Barde près de Tours. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont..... p. 767

Création d'un centre régional d'éducation physique et sportive dans l'académie de Lille. — Proposition de loi de M. Ramette ..... p. 768

Modification de l'article 49 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de la guerre. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 768

Suppression de la contribution des patentes en vue d'une répartition plus équitable des charges fiscales pesant sur le petit commerce. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay ..... p. 768

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Liste d'admissibilité du premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

(Concours du 1er octobre 1951.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1951: page 11795, 1re colonne, 3e sous-colonne, 29e ligne, au lieu de: « De Saint-Léger de La Sausaye (René) », lire: « De Saint-Legier de La Sausaye (René) ».

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, des administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc.

Par arrêté du 26 novembre 1951, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de la présidence du conseil en service au Maroc est arrêté ainsi qu'il suit au titre de l'année 1951:

I. — *Promotions à la classe exceptionnelle.*

MM. Grillet (Albert);
Robin (Auguste) (promouvable à partir du 1er mai 1951);
Burdin (Marc) (promouvable à partir du 1er mars 1951);
Chagneau (Roger) (promouvable à partir du 1er avril 1951),
administrateurs civils de 1re classe, 3e échelon.

II. — *Promotions à la 1re classe.*

MM. Monier (Maurice);
Bouix (Henri) (promouvable à partir du 1er juillet 1951);
Bervas (Henri) (promouvable à partir du 1er juillet 1951);
Papillon-Bonnot (Henri) (promouvable à partir du 1er juillet 1951);
Lusinchi (François) (promouvable à partir du 1er septembre 1951);
Hamet (Charles),
administrateurs civils de 2e classe.

III. — *Promotions à la 2e classe.*

MM. Malliart (Jacques);
Parfentieff (Boris);
Finateu (Henri) (promouvable à compter du 1er mars 1951),
administrateurs civils de 3e classe.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Cabinet du ministre. — Nomination du chef de l'état-major particulier.

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 17 août 1951 portant nomination des membres du cabinet et de l'état-major particulier du ministre,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 11 octobre 1951 est modifié comme suit:

Chef de l'état-major particulier.

M. le colonel de Brebisson, en remplacement de M. le général d'Esneval, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er décembre 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 novembre 1951.

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 30 novembre 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 novembre 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 novembre 1951 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Villat, chef du cabinet du président de l'Assemblée de l'Union française; 20 ans 8 mois de services civils et militaires.

Décret du 3 décembre 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 décembre 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 novembre 1951 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Tchanderli Braham Sliman ben Mohamed, cadi de la mahakma malékite d'Alger. Officier du 2 février 1939.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 décembre 1951 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Rancourt-sur-Ornain (Meuse) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune de Rancourt-sur-Ornain (Meuse) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Rancourt-sur-Ornain (Meuse) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de: MM. Nicolas (François), Gouteyroux (Pierre), Simon (Gabriel).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 3 décembre 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Mandres (Seine-et-Oise).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune de Mandres (Seine-et-Oise) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Mandres (Seine-et-Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de: MM. Kern (Alexandre), Hure (Jules), Taisne (Georges).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 3 décembre 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Camurac (Aude).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune de Camurac (Aude) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Camurac (Aude) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Vacquier (Pierre), Clergues (Baptiste), Clergue (Just).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 3 décembre 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Montsalier (Basses-Alpes).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune de Montsalier (Basses-Alpes) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Montsalier (Basses-Alpes) est dissous.

Art 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Blanc (Marcel), Martin (Henri), Esmieu (Aubin).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 3 décembre 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune d'Ecury-sur-Coole (Marne).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de la commune d'Ecury-sur-Coole (Marne) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Ecury-sur-Coole (Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Millon (Georges), Boussemart (Léon), Perot (Abel).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

Décret du 3 décembre 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu l'article 2 du décret en date du 31 octobre 1951 chargeant M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, des services de la protection civile,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, chargé auprès du cabinet du ministre des services de la protection civile, a délégation permanente du ministre de l'intérieur, pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés et décisions relatifs au service national de la protection civile.

Art. 2. — Les dispositions contraires de l'arrêté du 27 août 1951 portant délégation de signature au directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile sont abrogées.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

ANDRÉ COLIN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 avril 1951: page 3870, 1re colonne, au lieu de: « Pages (Albert-Ange), soldat, classe 1931, recrutement de Mende, mle 343; 10 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité », lire: « Pages (Albert), soldat, classe 1931, recrutement de Carcassonne, mle 1087; 10 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité ».

Décrets portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1951, page 4755:

Par décret en date du 4 mai 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

SUBDIVISION DU MANS

Au lieu de:

Dechet (Bernard-Jean-Marius), recrutement d'Orléans, classe 1942, mle 6817,

Lire:

Dechet (Bernard-Fernand-Marius), recrutement d'Orléans, classe 1942, mle 6817.

Arme blindée et cavalerie.

SUBDIVISION DE PARIS

Au lieu de:

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

De Leusse (Charles-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, E. V., mle 32358,

Lire:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

De Leusse (Charles-Louis), recrutement de la 1re région militaire, classe 1942, E. V., mle 32358.

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juillet 1951, pages 7762 et suivantes:

Par décret en date du 13 juillet 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

SUBDIVISION D'ARRAS

Au lieu de:

Frauche (Aimé-Georges-Eugène),

Lire:

Franche (Aimé-Georges-Eugène).

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Au lieu de:

Arme du train.

Vergoz (Yves-Stéphen-Jean-Emile),

Lire:

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

Vergoz (Yves-Stéphen-Jean-Emile).

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1951, page 7953 et suivantes:

Par décret en date du 20 juillet 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

TROUPES DU MAROC

Page 7988, 2e colonne, rayer:

Muraccioli (Ange-Marie) (déjà nommé sous-lieutenant, décret du 13 juillet 1951, *Journal officiel* du 19 juillet 1951).

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1951, page 10035:

Artillerie.

SUBDIVISION DE PARIS

Page 10036, au lieu de: « Foulon (Hubert-Pierre-Marie-France) », lire: « Foullon (Hubert-Pierre-Marie-France) ».

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Page 10037, au lieu de: « Auriat (Camille-Gabriel) », lire: « Aubiat (Camille-Gabriel) »; au lieu de: « Vankemmelbske (Jean-Paul-Georges-Marie) », lire: « Vankemmelbeke (Jean-Paul-Georges-Marie) ».

(Le reste sans changement.)

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté interministériel du 28 novembre 1951, il est ouvert au ministre de la défense nationale, en augmentation des restes à payer sur l'exercice clos 1948, des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 5.143.106 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice suivant détail ci-après:

Section commune	890.781 F.
Section guerre	4.252.325
Total	5.143.106 F.

Le ministre de la défense nationale est autorisé à ordonnancer ces créances sur les chapitres spéciaux ouverts, au budget de la défense nationale (section commune et section guerre), pour les dépenses d'exercices clos.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 29 novembre 1951, il a été ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du budget de l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 et les textes subséquents, une somme de 801.570.562 F, répartie comme suit:

Section commune.

Chap. 3150. — Service cinématographique des armées. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien des immeubles	469.985 F.
Chap. 3190. — Service de santé. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	490.000
Chap. 9060. — Gendarmerie. — Matériel lourd	3.853.556
Chap. 9061. — Gendarmerie. — Matériel lourd	25.553.314
Chap. 9091. — Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations	4.850.332
Total section commune	35.217.187 F.

Section guerre.

Chap. 3015. — Chauffage et éclairage	13.667.025 F.
Chap. 3025. — Habillement et campement. — Couchage et ameublement. — Programmes	115.909.046
Chap. 9011. — Service du matériel. — Equipement	33.000.000
Chap. 9020. — Service du génie. — Equipement	879.000
Chap. 9021. — Service du génie. — Equipement	68.913.390
Chap. 9051. — Service des transmissions. — Equipement	15.000.000
Chap. 9120. — Matériel lourd et armement	658.000
Chap. 9121. — Matériel lourd et armement	190.677.670
Total section guerre	438.704.131 F.

Section marine.

Chap. 3005. — Alimentation	5.148.763 F.
Chap. 3015. — Habillement, campement, couchage et ameublement	11.057.816
Chap. 3075. — Approvisionnements de la marine	3.716.871
Chap. 3095. — Entretien des matériels automobiles	11.778.560
Chap. 3145. — Combustibles et carburants	2.138.830
Chap. 3155. — Achat de matériel automobile	16.239.725
Chap. 3165. — Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	5.139.700
Chap. 9041. — Refontes et gros travaux pour la flotte	92.451.906
Chap. 9050. — Travaux maritimes. — Travaux et installations	3.313.450
Total section marine	150.985.621 F.

Section air.

Chap. 9071. Munitions de l'armée de l'air	179.663.623 F.
Total général	804.570.562 F.

Il sera pourvu à la dépense correspondante au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Désignation des membres du comité scientifique des poudres et explosifs pour 1952.

Par arrêté du 28 novembre 1951, sont désignés pour faire partie, en 1952, du comité scientifique des poudres et explosifs:

Président.

M. le professeur Pascal.

Membres.

MM. les professeurs Binet, Cabannes, Cordier, Dubrisay, Dufraisse, Dupont, Fabre, Jolibois, Lafitte, Lucas, Michel-Lévy, Moureu, Ribaud, Roche, Vavon; MM. le général Bergeron, le général Lavaud, l'ingénieur général Demougin, le médecin général Dutrey, l'ingénieur général Fauveau, l'ingénieur général Iooss, l'ingénieur général Kovache, l'ingénieur général Libessart, l'ingénieur en chef Chedin, le colonel Collignon, l'ingénieur en chef Corbu, l'ingénieur en chef Darpas, l'ingénieur en chef Médard, l'ingénieur en chef Pêcheur, l'ingénieur en chef Tavernier, l'ingénieur principal Lœuillé.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 24 novembre 1951, la démission de son emploi offerte par M. Renard (Robert-Félix), agent du cadre complémentaire de bureau au central mécanographique d'Alger, est acceptée à compter du 1er décembre 1951.

Personnels civils extérieurs de l'air.

Par arrêté du 22 novembre 1951, la démission de M. Donnadieu (Henri), chef de travaux de l'air, a été acceptée à la date du 1er octobre 1951.

Ecole spéciale militaire interarmes.

Par décision du 28 novembre 1951, M. Lenau de Talance (François-Xavier-Jean-Marie-Henri), admis à la 13e série de l'école spéciale militaire interarmes au titre « Saint-Cyr » (promotion 1950), ajourné à la 14e série par décision n° 160375 PM/2E. du 20 octobre 1950, est, sur sa demande, rayé des contrôles de sa promotion et perd le titre de Saint-Cyrien.

L'intéressé suivra le sort de sa classe en ce qui concerne ses obligations légales de service actif, de la disponibilité et des réserves.

Armée de l'air.

Par décisions en date des 18, 21, 25 septembre, 10 octobre 1951, les officiers dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite:

I. — *Pour ancienneté de service.*

(Sur demande, art. 9, loi 48-1450 du 20 septembre 1948.)

CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR

(A compter du 11 novembre 1951.)

M. le lieutenant Villeneuve (Emile-Alphonse), né le 26 juillet 1905.

II. — *Par limite d'âge.*

(Ordonnance du 18 août 1945.)

A. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

CADRE SÉDENTAIRE

(A compter du 10 novembre 1951.)

M. le colonel Marie (Eugène-Armand), né le 10 novembre 1895.

(A compter du 19 novembre 1951.)

M. le colonel Colle (Pierre-Marie), né le 19 novembre 1895.

(A compter du 23 novembre 1951.)

M. le colonel Béguier (Maurice-Louis), né le 23 novembre 1895.

B. — CORPS DES OFFICIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

(A compter du 21 novembre 1951.)

M. le capitaine Boyard (Lucien-René-Claude), né le 21 novembre 1901.

(A compter du 26 novembre 1951.)

M. le commandant Robert (Moïse-Charles), né le 26 novembre 1899.

(A compter du 30 novembre 1951.)

M. le commandant Prost (André-Georges-René), né le 30 novembre 1899.

III. — *A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.*

a) Article 4 de l'ordonnance du 19 juillet 1943.

(A compter du 6 novembre 1951.)

M. le lieutenant Regnault (Roland-Charles), né le 6 mai 1908.

(A compter du 20 novembre 1951.)

M. le lieutenant Guillaume (Raymond-Albert), né le 20 mai 1908.

(A compter du 22 novembre 1951.)

M. le sous-lieutenant Milan (Henri-Robert-Camille), né le 22 mai 1908.

(A compter du 24 novembre 1951.)

M. le lieutenant Tirebois (Raymond), né le 24 mai 1908.

(A compter du 28 novembre 1951.)

M. le lieutenant Nouveau (Louis-Marcel), né le 28 mai 1908.

b) Article 7 de la loi du 30 mars 1928.

(A compter du 1er novembre 1951.)

M. le lieutenant Gindre (Charles-Auguste), né le 3 juin 1914.

c) Article 14 de la loi 46-607 du 5 avril 1946.

(A compter du 1er novembre 1951.)

M. le colonel Badré (Paul-Marie-Désiré), né le 22 mai 1906.
M. le commandant Porra (Henri-Simon), né le 16 février 1906.

(A compter du 10 novembre 1951.)

M. le lieutenant-colonel Plique (André-Edmond), né le 20 juin 1906.
M. le commandant Robert (Guillaume-André-René), né le 13 février 1904.

(A compter du 11 novembre 1951.)

M. le capitaine de Golbéry (Philippe-Marie), né le 31 août 1907.

Par décision du 29 novembre 1951:

I. — Les élèves officiers de réserve dont les noms suivent, ayant subi avec succès l'examen de fin de cours du peloton d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air, 4e promotion, 2e fraction de la classe 1950, sont nommés:

I. — Au grade d'aspirant de réserve.

Rang du 15 septembre 1951.

A. — Personnel non navigant. — Spécialiste

a) *Mécanicien avion.*

Martin-Laprade (Xavier-Jean-Paul), H. 60204 (1).
Thibaut (Georges-Ernest-Alfred), H. 61164.
Deschamps (Jean-Louis-Maurice), H. 61700.
Lecœuvre (Henri-Albert-Théophile), H. 57630.
Malessan (Pierre-François-Sauveur), H. 57660.

b) *Mécanicien. Télémécanicien.*

Coaquette (André-Louis-Léon), C. 39082.
Gouet (Pierre-Jean-Georges), H. 61718.

B. — Personnel non navigant. — Service général

a) *Spécialisation Contrôleur d'opérations aériennes.*

Guinet (Yves-Gustave-Claude), H. 59589.
Cuer (Aimé-Francis), H. 63693.
Pagniez (Yves-Charles-Philippe-Auguste), D. 64528.
Vanlistenburgh (Roland-Louis), H. 60068.
Vadon (Jean-Elie-Marcel), H. 64380.
Vergne (Jean-Simon-Anthelme), H. 64678.
Fayard (Jean-Paul), H. 63681.
Trouillard (Claude-Michel-Adonis-Eugène), H. 62607.
Eldin (Gérard), D. 64473.
Butin (Jean-Louis-Joseph), H. 55618.
Maumy (Maurice), H. 55839.
Jourjon (Edmond-Jean-Marius), H. 63338.
Coton (Denis-Gustave-Maurice), D. 64491.
Robardet (Charles-Henri), H. 61166.
Dumas (Jean-Baptiste-Louis-Denis), H. 60955.
Luigi (Francis-Jean), H. 62915.
Fauconnier (Jean-Marie-Joseph), H. 59344.
Pinquier (Jean-Elie-Georges), H. 63685.
Antoine (Serge-Gustave), D. 64488.
Pelletier (Henri-Claude), H. 61731.
Guerga (Michel-Henri), H. 60269.
Rauzy (Marcel-Lucien), H. 61744.
Robustelli (Louis), H. 63696.
Marias (Robert-Pierre), H. 59160.
Soldano (Francis-Auguste-Barthélémy), H. 61708.
Leclerc (Albert-Christian), H. 57000.
Daumard (Jacques-Louis-Charles), D. 64490 (1).
Vidal (Raymond-Elie-Joseph), H. 60198.
Fruitier (René-Elie-Paul), H. 52636.
Renoud-Grappin (Jean-Louis), H. 63494.
Rigaud (Gabriel-Jean-Isidore), H. 63684.
Moreaux (Claude-Félicien), D. 64478.
De Monspey (Cœur-Marie-Joseph-Henri), H. 61234.

b) *Spécialisation Contrôleur d'aérodrome.*

Moulois (Roger-François), H. 49220.
Eluecque (Serge-Yves-Robert), H. 57654.
Mendy (Pierre-Pascal), H. 55700.
Cassagnes (Moïse-Elie-Dorien-Angély), H. 56325.
Bihan (Jean-Louis), H. 50334.
Bouilhaud (René-Albert), C. 38803.
Daniélou (Roland-Charles-Yves), H. 53873.
Bourdeau (Edmond-Eugène-Jean), H. 55687.
Rouquayrol (Bernard-Claude-Aymard), H. 57939.

c) *Spécialisation Artillerie de l'air.*

Hôte (Jean), H. 63694.
Reyre (Vincent-Patrice-André-Marie), H. 59989.
Lacombe (Georges-Clément-Donatien), D. 64489.
Massot (Jean), H. 63477.
Llanes (René-Joseph-Jean), H. 56995.
Bouche (Michel-Jacques-Maurice), H. 62408.
Delisle (Pierre-André-Georges), H. 61146.
Combel (Claude-Ildevert), C. 38452.
Fries (Jean-Gérard), C. 64492.
Gévaudan (Claude-Robert), H. 63041.
De Roussel de Préville (Guy-Christian-Marie-Louis), H. 61545.
Sallebert (Paul-Roger), D. 64529.

d) *Spécialisation Comptable.*

Douvry (Pierre-Georges), H. 61579.

II. — Les élèves officiers de réserve dont les noms suivent, n'ayant pas obtenu à l'examen de fin de cours, la note moyenne suffisante permettant leur nomination au grade d'aspirant de réserve, sont nommés:

Au grade de sergent de réserve.

Rang du 15 septembre 1951.

Personnel non navigant, service général

a) *Spécialisation Contrôleur d'opérations aériennes.*

Bourjade (Jean-Marie), H. 55897.
Vallier (Paul), H. 59558.
Causse (Marcel-Paul-Alfred), C. 38873.
Fournier (Edmond-Joseph-Valentin), H. 55641.

b) *Spécialisation Artillerie de l'air.*

Palidoni (Ange-Claude), C. 38432.
Chollet (Yvan-Marcel), H. 63044.

c) *Spécialisation Comptable.*

Petitjean (Max-Paul-Georges-Marie), H. 61526.

(1) Numéro d'incorporation air.

Service de santé (armée active).

Par décision ministérielle du 23 novembre 1951, sont nommés ou admis en stage, après avoir subi avec succès les épreuves des concours ouverts à cet effet en 1951:

Sont nommés:

1° *Médecins des hôpitaux militaires.*

MM.

Grau (Maurice), médecin commandant, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.
Morel (Marcel), médecin commandant, assistant des hôpitaux militaires, école du service de santé militaire, Lyon.
Armand (Edmond), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, troupes du Maroc.

2° *Chirurgiens des hôpitaux militaires.*

MM.

Guinchard (Germain), médecin commandant, assistant des hôpitaux militaires, forces françaises en Allemagne.
Rachou (Christian), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 10e région militaire.
Verger (Jacques), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, école du service de santé militaire, Lyon.
Bourdet (Pierre), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction Percy, à Clamart.
Vittori (Jean), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, école du service de santé militaire, Lyon.

3° *Spécialistes des hôpitaux militaires.*

a) Phtisiologie.

MM.

Delard (Raymond-Antoine), médecin commandant, hôpital militaire d'instruction Percy, à Clamart.

Masse (André-Léon), médecin commandant, 1re région militaire.

b) Bactériologie, sérologie et anatomie pathologique.

MM.

Guyomarc'h (Yves-Marie), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 8e région militaire.

Benazet (Francis), médecin capitaine, hôpital militaire d'instruction Desgenettes, Lyon.

c) Electro-radiologie et physiothérapie.

MM.

Masson (Paul), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, forces françaises en Allemagne.

Villoutreix (Raymond-Charles), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 7e région militaire.

d) Ophtalmologie.

MM.

Martin-Sibille (Yves-René), médecin capitaine, 6e région militaire.

Bouchel (Jean-Paul), médecin capitaine, troupes du Maroc.

e) Stomatologie.

MM.

Stervinou (Louis-Germain), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 6e région militaire.

Moitel (Paul-Jean), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, 2e région militaire.

Lorey (Jean-Armand), médecin capitaine, assistant des hôpitaux militaires, forces françaises en Allemagne.

Sont admis en stage d'information et d'application pratique:

1° Ophtalmologie

M. Fourcade (Maurice), médecin capitaine, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

2° Oto-rhino-laryngologie.

M. Gibert (Albert), médecin capitaine, 2e région aérienne.

Tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve pour l'année 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 novembre 1951, page 11211:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM. les aspirants:

Rayer:

Ravelet (Albert), subdivision de Versailles.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM. les aspirants:

Ajouter:

Ravelet (Albert), subdivision de Versailles.

TROUPES COLONIALES

Au lieu de:

Deltcheff (Pierre), subdivision de Paris.
Leyssalle (Jean-René), subdivision de Lyon.
Dougados (Jean-Roger), subdivision d'Arras.

Lire:

Deltcheff (Pierre), subdivision de Paris.
Leyssalle (Jean-René), subdivision de Lyon.
Dougados (Jean-Roger), subdivision d'Albi.

(Le reste sans changement.)

Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1951:

SOUS-OFFICIERS

Page 11680, 2e colonne, renvoi (2):

Au lieu de:

Vacance réservée uniquement à un engagé au titre de l'Afrique occidentale française,

Lire:

Vacance réservée uniquement à un rengagé au titre de l'Afrique occidentale française.

Page 11681, 1re colonne:

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1951.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Sergent-chef.

Au lieu de:

Lemoal (Fernand), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. S. secrétaire comptable,

Lire:

Lemoal (Fernand), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. secrétaire comptable.

Page 11683, 2e colonne:

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Au lieu de: « Sergent », lire: « Sergents ».

Après:

Tresdoi (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié,

Ajouter:

Ressencourt (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

C. — **Service de santé colonial.**

Adjudant.

Après:

Gonthier (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché à la direction des troupes coloniales). — B. E. secrétaire comptable,

Ajouter:

Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudant-chef.

Bochot (Maurice), 3e régiment d'infanterie coloniale. — B. S. comptable.

Page 11684, 1re colonne:

Après:

Oudeville (Paul), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1.

Rayer:

Ressencourt (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

2e colonne:

Après:

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Ajouter:

ARMEMENT ET OPTIQUE

Page 11685, 1re colonne:

Après:

Agents des corps de troupe coloniaux.

Rayer:

Adjudant-chef.

Bochot (Maurice), 3e régiment d'infanterie coloniale. — B. S. comptable.

Page 11685, 2e colonne:

Après:

Aloisi (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 1.

Au lieu de:

Laffite (Bernard), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 1.

Lire:

Laffitte (Bernard), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 1.

Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Après:

Seel (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

Rayer:

Fehringer (Lucien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Page 11636, 1re colonne:

Sergents.

Après:

Huvelin (René), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

Au lieu de:

Merdrignac (François), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

Lire:

Merdrignac (Francis), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

2e colonne:

B. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Après:

Chaurand (Raymond), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Ajouter:

Claudin (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Adjudants.

Après:

Grisoni (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Ajouter:

Sidney (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Après:

Boismartel (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Ajouter:

Caret (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

et

Joly (Fuilore), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Maréchaux des logis.

Après:

Chaduteau (Guy), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Ajouter:

Gardini (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Busin (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Hergaux (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Sutter (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Après:

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Rayer:

Adjudant-chef.

Claudin (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

et

Adjudant.

Sidney (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Au lieu de:

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Lire:

Maréchal des logis-major.

Après:

Kerloch (Joseph), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Rayer:

Caret (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

et

Joly (Fuilore), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Après:

Maréchaux des logis.

Rayer:

Gardini (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Busin (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Hergaux (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Après:

Lucas (Raymond), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Rayer:

Sutter (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats élèves officiers de réserve de l'air du deuxième contingent 1951, 1re fraction, titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure, admis en stage de spécialisation.

LISTE N° 1

A. — Corps des officiers de réserve de l'air. — Cadre navigant

a) *Elèves pilotes.*

M. Charlier de Chily (Jean) (1). M. Villemejane (Charles-E.-F.) (1).

b) *Elève observateur sous-spécialité « navigateur ».*

M. Thiriet (Yves) (2).

B. — Corps des officiers de réserve de l'air. — Cadre sédentaire

MM. Badocchi (Aldo-M.-F.).
Bertin (Paul-G.).
Cloche (Georges-M.-H.).
Dambrine (Georges-G.).
Delange (Maurice-V.-J.).
Fraysse (Henri-L.).
Hebel (Yves).
Malaterre (André-P.-C.).
Marchand (André-R.).
Martin (Bernard-M.-J.-G.).
Melesse (Gilbert-B.).
MM. Morin (Jean-L.-R.).
Nouhant (Jacques-M.).
Paternoster (Gérard-G.-V.).
Plisson (Pierre-H.-G.-J.).
Rivière (Claude-E.-A.).
Roche (Georges-P.-A.).
Ropital (Claude-M.).
Salzmann (Charles).
Segonne (François).
Sékély (Etienne-L.-L.).
Varlet (Jean-P.-H.).

C. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

MM. Batailler (Gilles-A.).
Bonniard (Victor).
Chassain (Pierre-G.-P.).
Delange (Jacques-G.-C.).
Deruissaux (André-V.-E.) (3).
de Fouquet (Marie-G.-F.).
Fugain (Gilbert-J.-P.).
Gauthier (Claude-A.-F.) (3).
Girard (Jean-F.).
Grimault (Jacques-A.).
Hardouin (Jean-Pierre) (3).
Kniazeff (Vladimir-J.-J.).
MM. Lehoucq (André-J.) (3).
Lemonnier (Jacques-R.-P.).
Maleval (Claude-G.) (3).
Parade (Roger-H.).
Payerne (Claude-R.).
Prot (André-C.-A.) (3).
Rollandy (André-G.-C.).
Simon (Michel-R.-J.).
Smagghe (Paul-V.-L.) (3).
Tournier (Guy-L.-A.).
Truffy (Jean-Pierre).

D. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

MM. André (Pierre-F.).
Blanc (Frédéric-J.-A.).
Fouilland (Bernard-M.-M.).
Lagarde (Georges-G.).
MM. Le Moigat (Guy-G.-M.).
Livera (Maurice-L.-A.).
Martin (Roger-R.).
Mory (Pierre).

LISTE N° 2

A. — Corps des officiers de réserve de l'air. — Cadre navigant

a) *Elève pilote.*

M. Planton (Bernard-J.-M.-F.). (1).

b) *Elèves observateurs, sous spécialité « navigateur ».*

MM. Dietz (André-L.) (2).
Ligne (Claude-J.-M.) (2).
M. Seguin (Jacques-E.-M.) (2).

B. — Corps des officiers de réserve de l'air. — Cadre sédentaire

MM. Barraud (Jacques-D.).
Bouchet (Maurice-L.-V.).
Boutet (Jacques-F.-E.).
Briançon (Claude-L.).
Caillard (Jean-M.-R.-L.).
Ducoroy (Pierre-L.).
Girardin (René-A.).
Gorichon (André-G.).
Haizet (Patrick-Félix).
Joffre (Roger-C.-G.).
MM. Kleindienst (Raoul-M.-C.-E.).
Korfan (Claude-M.).
Lamy (Jacques-A.).
Leenhardt (Gilles-A.-R.).
Leriche (Marc-L.-A.).
Maître (Marcel-J.-G.).
Maurel (André-J.-E.).
Parès (Jacques-L.-F.).
Peydecastaing (Guy-G.).
Pichot (Guy-A.).

MM. Poujol (Noël).
Quiquandon (René).
Raimond (Jean-B.-J.).
Roy (Jean-P.-M.).
Sommer (Robert).
MM. Tafani (Jean-M.).
Thiebaud (Jean-E.).
Vermeulen (Michel-G.-M.).
Wattellez (Edmond-G.-R.).

C. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

MM. Beun (Yves-L.) (3).
Bryère (Pierre-J.).
Crolais (Michel-J.-Y.) (3).
Faure (Jean).
Gaymard (Jean-A.).
Jourdet (Jean-L.).
Lacuire (André-J.-H.).
Legendre (Pierre-R.-J.).
MM. Marizy (Jean-J.-B.).
Mazaleyrat (Georges-J.-C.).
Munier (Jacques).
Olivier (Bernard).
Pelletier (Roger).
Prigent (Jacques).
Romatet (André-A.).

D. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

MM. Boré (Jacques-H.).
Bourdin (Georges).
Cann (Bernard-P.-L.).
Capitrel (Claude).
Champsaur (Norbert-M.).
Delorme (Maurice-P.-J.).
Deverly (Bernard-C.-A.).
Fortin (Gérard-G.-C.).
Gallois (Jean-T.).
MM. Geyer (Alphonse-M.).
Jacquemard (Claude-R.).
Monod (François-P.-M.).
Moreau (Philippe-J.).
Nadaud (Marcel-C.).
de Nicolay (Gilbert-M.-A.).
Pellissard (Raymond-E.-J.).
Quantin (André-A.).
Raoul (Xavier-M.).

(1) Sous réserve de réunir toutes les conditions fixées par le paragraphe 8 de la circulaire 7070/EMG.FA.A. A/3/PRE du 26 septembre 1951.
(2) Sous réserve d'aptitude physique au service dans le personnel navigant.
(3) Sous réserve d'être possesseur d'un des diplômes exigés par l'instruction n° 4000/EMG.FA.A.3.Ec. du 14 mai 1949 et ses modificatifs pour l'admission sur titres dans ce corps et d'en fournir la copie avant le 1er décembre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Remise de débet.

Par arrêté en date du 15 novembre 1951, il est fait remise gracieuse à M. Le Bihan (Lucien), demeurant 10, rue Fagon, à Paris, de la somme de 8.655 F perçue indûment au titre des prestations journalières de sécurité sociale pour une période de quarante-cinq jours.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 15 novembre 1951, M. Stehlin (Raymond) est nommé agent comptable de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

En garantie de sa gestion, M. Stehlin devra constituer un cautionnement dont le montant est fixé, à titre provisoire, à 1 million de francs.

Ce cautionnement pourra être soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 23 novembre 1951, les ingénieurs des ponts et chaussées ci-après désignés ont été reclassés ainsi qu'il suit, compte tenu des bonifications réglementaires pour services militaires:

(Rang sur le tableau d'avancement des ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées entre MM. Poggi et Rio.)

Ingénieur de 3e classe le 16 octobre 1948.

M. Rousseau.

(Rang sur le tableau d'avancement des ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées après M. Nau.)

Ingénieur de 3e classe le 1er octobre 1950.

MM.
Grimond.
Couprie.
Frybourg.
Rogeaud.
Dufour.
Pellecuer.
Venet.
Lacroix.
Rouer.
Gauthier.
Oblin.
Jaouen.
Peugeot.
Pauplin.
Huyghe.
Millet.
Cyna.
Parriaud.
Pouchot.
Ricommard.
Hirsch (Jean-P.).
Orefice.
Martin (François).
Comoy.
Mathurin (Edme).
Bon.
Vilain.
Martin (Michel).

Ingénieur de 3e classe le 1er octobre 1951.

M. Tenaud.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret portant création d'un emploi de second avocat général près la cour des comptes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1951: page 11688, 1re colonne, 45e ligne, après: « Vu le décret du 17 juillet 1880, modifié par le décret du 7 mai 1888 », ajouter: « Vu la loi provisoirement applicable du 16 mai 1941 relative à l'organisation de la cour des comptes ».

Commission consultative d'examen des réclamations nées à l'occasion des réquisitions allemandes en matière de logement et de cantonnement.

Par arrêté du 26 novembre 1951, M. Fleck, auditeur au conseil d'Etat, est nommé rapporteur de la commission consultative d'examen des réclamations nées à l'occasion des réquisitions allemandes en matière de logement et de cantonnement, en remplacement de M. de Lacoste-Lareymondie, appelé à d'autres fonctions.

Corps de contrôle des assurances.

Par un arrêté en date du 30 novembre 1951, MM. Vandier (Jacques) et Soleilhavoup (Georges), élèves commissaires contrôleurs adjoints des assurances au ministère des finances, ont été nommés, à compter du 1er octobre 1951, commissaires contrôleurs adjoints de 3e classe des assurances et titularisés, à compter de la même date, dans le grade correspondant.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type SP 131 », construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les flasques paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° *a*) S'ils comportent une boîte à bornes, ils devront être équipés d'entrée de câble d'un type agréé faisant avec celle-ci un joint d'au moins 12 mm de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de la boîte;

b) S'ils ne comportent pas de boîte à bornes, ils seront équipés d'une entrée de câble définie par le plan 28302, joint à l'arrêté d'agrément ou de toute autre entrée de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 20 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est incorporée à la liste des documents joints à l'arrêté du 26 octobre 1948, agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « circuit de télécommande à sécurité totale, type CH 748 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère), la notice descriptive joint au présent arrêté et définissant une modification de la résistance de shunt du bouton marche du circuit.

Lorsque le circuit utilisé comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 26 octobre 1948, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique du circuit devra porter les dates de l'arrêté du 26 octobre 1948 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 26 octobre 1948 une copie du présent arrêté.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « circuit de liaison en haut-parleur, type B P S 2, présenté par la société Les Brevets B. Morel, 124, quai Louis-Blériot, Paris (16e).

Ces appareils devront être montés conformément au schéma n° 2223 joint à l'arrêté d'agrément avec un amplificateur dont les caractéristiques électriques du circuit sont définies par la notice descriptive et le schéma précités et joints au présent arrêté.

Les divers organes constituant ce circuit devront être connectés conformément au schéma joint à l'arrêté d'agrément.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 14 février 1950, complété par l'arrêté du 22 mai 1950, agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur parallélépipédique, type MEND 180 Y », construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon, la notice descriptive et le plan 285597, joints au présent arrêté, et définissant le montage d'un socle intermédiaire pour adaptation d'une prise de courant 40 A d'un type agréé.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 14 février 1950, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 14 février 1950 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 14 février 1950, une copie du présent arrêté.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « coffret de chantier, type CM 751 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Les différents accessoires les équipant devront être d'un type agréé et faire avec le carter des joints d'au moins 25 mm de largeur; leur vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de ce carter.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « transformateur, type T A D 1 », construit par la Société française de matériel électrique, 62, rue Denis-Papin, à Pantin (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Ils seront équipés d'une boîte à câbles H. T. et d'entrées de câbles d'un type agréé faisant entre elles et avec la cuve un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur des carters;

2° L'écartement entre les plaquettes des empilages ne devra en aucun point dépasser 0,5 mm.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « transformateur au quartz, type G 700 T 1 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du quartz au-dessus des pièces sous tension ne devra en aucun point être inférieure à 150 mm. La vérification devra être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les différents organes équipant le transformateur (boîtes à câbles, boîte à thermostat, boîte pour neutre) devront être d'un type agréé et faire avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et leur vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 1er août 1949, agréant pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur 10 CV 500 V 11,8 A, frame B 324, forme FAHX », construit par Reliance Electric and Engineering Ce, à Cleveland (Ohio), la notice descriptive et le plan 25769 F, établis par les Houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach (Moselle), définissant une boîte à bornes destinée à équiper le moteur.

Lorsque les moteurs en service seront équipés de la boîte à bornes, définie par le plan 25769 F, celle-ci devra être conforme au type agréé et avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 12 hpz.

La fabrication et le montage de la boîte devront être exécutés sous la responsabilité de l'usager.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses, la « boîte à câbles, type XD 222-31-2 », construite par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur NWG 7-33 M à rotor bobiné à bagues sans relevage », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Commission administrative paritaire du corps national des ingénieurs des mines.

Par arrêté en date du 26 novembre 1951, ont été désignés en qualité de représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs des mines:

M. Blancard (Jean), directeur des carburants, en remplacement de M. Guillaumat.

M. Saulgeot (Louis), directeur du gaz et de l'électricité, en remplacement de M. Varlet.

Nomination du chef de la 4e circonscription électrique à Limoges.

Par arrêté en date du 29 novembre 1951, M. Pfahl (Henri), ingénieur des ponts et chaussées, antérieurement affecté à la 6e circonscription électrique à Grenoble, a été nommé, pour compter du 1er novembre 1951, chef de la 4e circonscription électrique à Limoges, en remplacement de M. Duffaut, appelé à d'autres fonctions.

Service des mines.

Par arrêté en date du 31 août 1951, les avancements d'échelon ci-après ont été accordés, au titre des trois derniers trimestres de l'année 1951, aux ingénieurs en chef et ingénieurs des mines dont les noms suivent:

I. — Ingénieurs en chef des mines

5e *échelon.*

(A compter du 1er juillet 1951.)

M. Boucheny (Louis) (service détaché).

(A compter du 1er octobre 1951.)

MM. Dodu (Roger); Richard (Charles) (service détaché).

II. — Ingénieurs des mines de 2e classe

2e *échelon.*

(A compter du 1er août 1951.)

MM. Guilliams (Jean); Aulard (Claude) (service détaché).

III. — Ingénieurs des mines de 3e classe

4e *échelon.*

(A compter du 1er août 1951.)

MM. Collas (Michel), Laplace (Claude), Aussure (Paul).

2e *échelon.*

Compte tenu pour les ingénieurs ci-après désignés de la bonification d'ancienneté pour services militaires d'un an accordé par arrêté du 20 novembre 1950.

(A compter du 1er octobre 1951.)

MM. Morin (François), Mermet (Maurice), Deny (Louis), Gounf (Lucien), Reboux (Paul), Achille (Jean), Rastoul (Henri), Callou (Roger), Rey (Jacques); Clairet (Jean) (service détaché), Naudet (Roger) (service détaché).

Par arrêté en date du 23 novembre 1951, M. Aussure (Paul), ingénieur des mines de 3e classe, en fonctions à l'arrondissement minéralogique de Lyon (sous-arrondissement de Saint-Etienne Nord), est muté, dans l'intérêt du service, à l'arrondissement minéralogique de Metz (sous-arrondissement de Metz-Nord), à compter du 1er novembre 1951.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret relatif aux obligations incombant aux organismes stockeurs de céréales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1951: page 11693, au lieu de: « Art. 2. — Les articles 1er et 2 du décret du 23 décembre 1936 sont... », lire: « Art. 2. — Les articles 1er et 3 du décret du 23 décembre 1936 sont... ».

Commission régionale des landes de Gascogne.

Par arrêté en date du 1er décembre 1951 et en application de l'arrêté du 17 octobre 1949, modifié et complété par l'arrêté du 4 décembre 1950, sont nommés pour deux ans membres de la commission régionale des landes de Gascogne, outre les fonctionnaires désignés par l'arrêté susvisé du 17 octobre 1949:

Le président de la caisse de prévoyance des landes de Gascogne.
Le président de l'union corporative des résineux.
M. Daniel Digneaux, conseiller général d'Audence (Gironde).
M. Eloi Neurisse, conseiller général de Castels (Landes).
M. Casimir Lafitte, conseiller général de Mézin (Lot-et-Garonne).
M. Henri Verhille, maire de Budos (Gironde).
M. Roger Delage, maire de Belin (Gironde).
M. Bernard Martin, maire de Sore (Landes).
M. Léon Bronste, maire de Morcenx (Landes).

Représentants des propriétaires sylviculteurs.

Département de la Gironde.

M. Raphaël Courregelongue, à Bordeaux.
M. le docteur Jean de Groc, à Saint-Symphorien.

Département des Landes.

M. Roger Dorlanne, à Dax.
M. Louis Flalon, à Saubusse.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Pierre Celerier, à Bordeaux.

Représentants des différents syndicats les plus représentatifs déclarés de gemmeurs.

Département de la Gironde.

M. Robert Lafon, à Ramonet (commune de Mios).
M. François Villenave, à Lacanau.
M. Lucien-Gérard Duverger, à Tocloucau (commune de Pessac).

Département des Landes.

M. Dominique Causseque, à Saint-Eulalie-en-Born.
M. Louis Dupuy, Biscarosse.
M. Marc Lacassagne, à Sabres.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Christian Dulin, à Laou (commune de Barbaste).

Représentants des associations syndicales de défense des forêts contre l'incendie.

Département de la Gironde.

M. Pierre Galloy, à Bordeaux.

Département des Landes.

M. Edmond Duret, à Roquefort.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Jean Maige, à Casteljaloux.

Représentants des syndicats d'exploitants forestiers.

Département de la Gironde.

M. Armand Faulat, à Bordeaux.

Département des Landes.

M. Robert Dupin, à Arjuzanx.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Jean Bonnefou, à Durance.

Personnalités désignées en raison de leur compétence agricole ou forestière.

M. Bretles, sénateur de la Gironde, à Mérignac.
M. André Dupuy, industriel, à Dax.
M. Roger de France, à Meylan.
M. Louis Grand, ingénieur, à Casteljaloux.
M. Elie Lafargue, au Barp.
M. Charles Lamarque-Cando, député, maire de Sabres.
M. Max Monichon, sénateur, maire du Bouscat.
M. Albert Pedelucq, agriculteur, à Labatut.
M. Marcelin Persillon, métayer résinier, à Callibon (commune de Sabres).
M. Jean-Paul Salefran, industriel, à Lucos.
M. Roger Sargos, à Aureillan.
M. Sourbet, député de la Gironde, à Morizet.

Représentants des syndicats d'ouvriers forestiers.

Département de la Gironde.

M. Pierre Delas, au Nizan.

Département des Landes.

M. Edmond Garbay, à Mont-de-Marsan.

Département de Lot-et-Garonne.

M. Jean Darriet, à Casteljaloux.

Représentants des coopératives agricoles.

Département de la Gironde.

M. Léonce Denis, adjoint au maire de Lacanau-de-Mios.

Département des Landes.

M. Jean Guichot, président de la coopérative de Saugnacq-et-Muret.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 20 novembre 1951, M. Goux (Marcel), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, à Pontarlier (Doubs), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Lure (Haute-Saône), en remplacement de M. Jayer, en congé de longue durée.

Tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des services agricoles.

Par décision du 22 novembre 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des services agricoles (régularisation des années 1950 et 1951) les ingénieurs principaux des services agricoles, ci-après désignés, par ordre de mérite:

1	MM. Boudol.	4	MM. Abibon.
2	Bonnal.	5	Progent.
3	Renaud.	6	Monnier.

Par arrêté en date du 22 novembre 1951, ont été promus au grade d'ingénieur en chef des services agricoles (1er échelon):

(Au 1er janvier 1950.)

M. Boudol (maintenu dans son affectation actuelle à la direction des services agricoles de l'Aveyron).

(Au 1er décembre 1951.)

M. Bonnal (maintenu dans son affectation actuelle à la direction des services agricoles de la Creuse).
M. Renaud (maintenu dans son affectation actuelle à la direction des services agricoles des Landes).
M. Abibon (muté à la direction des services agricoles de la Haute-Loire).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 30 novembre 1951 portant affectation au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) d'immeubles du domaine privé de l'Etat à la Réunion (caserne Lambert, terrain de la Redoute et centre de convalescence de Saint-François).

Par décret en date du 30 novembre 1951, sont affectés au ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires) les immeubles du domaine privé de l'Etat, sis à Saint-Denis de la Réunion et dénommés caserne Lambert (à l'exception de la partie de cet immeuble située sur la zone dite des « cinquante pas géométriques », terrain de la Redoute, centre de convalescence de Saint-François), tels qu'ils sont figurés sur les plans annexés au présent décret.

L'utilisation de ces immeubles sera la suivante:

a) Terrain de la Redoute et caserne Lambert: terrain d'exercice, logement des troupes de la garnison et des services de la subdivision militaire à Saint-Denis;

b) Centre de convalescence de Saint-François, centre de reconstitution des militaires de la Réunion et de leurs familles.

Ouverture d'une deuxième session d'examen professionnel, en 1951, pour les élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature).

Par arrêté du 26 novembre 1951, une deuxième session d'examen professionnel de la magistrature de la France d'outre-mer réservée aux élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature), est ouverte pour l'année 1951.

Sont nommés membres du jury de cet examen professionnel:

M. Milhac, conseiller à la cour de cassation, président.

MM. Constant et Franqueville, conseillers à la cour d'appel de Paris.

M. Renauld, procureur général d'outre-mer, membre.

M. Sanglier, président de tribunal d'outre-mer, membre.

Mise en position de mission d'un professeur de l'école polytechnique.

Par arrêté en date du 28 novembre 1951, M. Baranger (Pierre), professeur à l'école polytechnique, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française en vue, d'une part, de procéder à la mise au point de l'atelier d'extraction de quinine de la station des quinquinas de Man et, d'autre part, pour évaluer les besoins de l'Afrique occidentale française en auxiliaires techniques dans le domaine de la chimie.

La durée maximum de cette mission est fixée à six mois.

Administration générale.

Par arrêté en date du 20 novembre 1951, M. Mourret (Marie-Jean-Etienne), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 27 décembre 1951, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 20 novembre 1951, M. Grivelet, administrateur en chef de la France d'outre-mer, secrétaire général de l'office des anciens combattants et victimes de guerre de Madagascar et des Comores, est placé dans la position de mission en France pour une durée maximum d'un mois, à compter de la date de son arrivée dans la métropole, afin d'accompagner à Paris la délégation des anciens combattants chargée de représenter le territoire de Madagascar et dépendances aux cérémonies du 11 novembre 1951.

Par arrêté en date du 20 novembre 1951, M. Diffre (Thaddée), administrateur de la France d'outre-mer, en service à Bangui (Afrique équatoriale française), est placé dans la position de mission en France à compter du 12 septembre 1951 et jusqu'au 12 novembre 1951, pour étudier, en liaison avec la présidence du conseil, diverses questions concernant les territoires de la France d'outre-mer.

Agence de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1951, M. Santoni (François), directeur de 2e classe de l'agence de la France d'outre-mer, est promu directeur de 1re classe, à compter du 9 décembre 1951 (rappels pour services militaires épuisés).

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 novembre 1951, M. Foury (Paul), conservateur des eaux et forêts des colonies, a été chargé des fonctions de conservateur des réserves naturelles et parcs nationaux de l'Afrique occidentale française.

Ecole nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1951, est promu agent de service de 3e classe du cadre complémentaire de l'école nationale de la France d'outre-mer, à compter du 6 septembre 1951, M. Bonvalet (Marcel), agent de service de 4e classe.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 novembre 1951, M. Laurent (Marcel), vétérinaire inspecteur de 2e classe du service de l'élevage et des industries animales outre-mer, a été placé dans la position de disponibilité sans traitement pour un an, à compter du 7 novembre 1951.

Gouverneurs.

Par arrêté du 23 novembre 1951, l'arrêté du 23 mars 1951 portant constatation de rappels d'ancienneté pour services militaires à certains gouverneurs de la France d'outre-mer est rapporté en ce qui concerne M. Laurentie (Henri), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer.

M. Laurentie conserve un rappel d'ancienneté pour services militaires de 11 mois 20 jours.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1951, Mlle Gamin (Louise-Marie-Alice), infirmière coloniale principale de 3e classe, est admise à la retraite pour limite d'âge, pour compter du 22 novembre 1951.

Musée de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 26 novembre 1951, est promu agent de service de 3e classe du cadre complémentaire du musée de la France d'outre-mer, à compter du 8 novembre 1951, M. Boullet (Paul), agent de service de 4e classe.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 20 novembre 1951, l'arrêté du 26 mai 1951 portant acceptation de la démission de son emploi offerte par M. Mazoyer (André), ingénieur de 4e classe des transmissions d'outre-mer, a été rapporté.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 23 novembre 1951, M. Barbato (René), ingénieur adjoint de 4e classe (stagiaire) des travaux publics de la France d'outre-mer, qui n'a pas donné suite aux convocations qui lui ont été adressées en vue de son embarquement, a été déclaré démissionnaire.

M. Barbato est tenu au remboursement de l'indemnité de départ outre-mer ainsi que de toute autre somme qu'il aurait indûment perçue.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 23 novembre 1951, M. Vengattaradja (Ramaradja), adjoint technique de 4e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, a été inscrit au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1944.

L'intéressé a été titularisé au grade d'adjoint technique de 4e classe pour compter du 2 mai 1951, avec ancienneté conservée du 2 mai 1950.

Liste des ingénieurs élèves de l'agriculture outre-mer admis à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 26 novembre 1951, ont été admis à suivre l'enseignement de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, en qualité d'ingénieurs-élèves des services de l'agriculture outre-mer, pour l'année scolaire 1951-1952:

A. — *Section recherches agronomiques.*

1° A compter du 20 août 1951, début des études de spécialisation:

M. Durand (Yves), élève de 3e année de l'institut national agronomique.

2° A compter du 1er octobre 1951, date de l'ouverture des cours à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale:

MM. Gras (Raymond), Roth (Maurice), Sadoux (Francis), élèves de 3e année de l'institut national agronomique.

M. Dublin (Pierre), licencié ès sciences.

B. — *Section production agricole.*

A compter du 1er octobre 1951, date de l'ouverture des cours à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale:

MM. Boisseau (Philippe), Darlevelle (Jacques), Germain (Michel), Jayot (Roger), Olivier (Jean), élèves de 3e année de l'institut national agronomique.

MM. Caron (Jacques), Duplan (André), Fritz (Jacques), Herledan (Guy), Mack (Claude), Morel (Robert), Mousse (Claude), Rocher (Jean), Colas des Francs (Antoine), Maury (René), ingénieurs agricoles.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Institution du comité technique paritaire du personnel des établissements nationaux de bienfaisance.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 susvisée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets des 5 novembre 1948 et 11 juillet 1950;

Vu l'instruction n° 5 du 23 novembre 1948 relative à l'organisation et au fonctionnement des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires;

Sur la proposition du sous-directeur de l'administration générale du personnel et du budget,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé au ministère de la santé publique et de la population un comité technique paritaire placé auprès du sous-directeur de l'administration générale du personnel et du budget pour l'examen, dans les conditions prévues par les articles 45 et 46 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, des questions intéressant les services des établissements nationaux de bienfaisance.

Art. 2. — La composition de ce comité est fixée ainsi qu'il suit:

a) Représentants de l'administration: sept membres titulaires et sept membres suppléants;

b) Représentants du personnel: sept membres titulaires et sept membres suppléants.

Art. 3. — Le sous-directeur de l'administration générale du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1951.

Pour le ministre de la santé publique et de la population
et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN-MARIE GALLÉ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Nombre des représentants à désigner par les organisations syndicales compétentes au comité technique paritaire institué auprès du sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget pour l'examen des questions intéressant les services des établissements nationaux de bienfaisance.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 22 relatif aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 précitée;

Vu la circulaire n° 172 du 18 mars 1950 émanant de la direction de la fonction publique;

Sur la proposition du sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,

Arrête:

Art. 1er. — Les organisations syndicales suivantes sont déclarées aptes à désigner des représentants au comité technique paritaire institué auprès du sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population pour l'examen des questions intéressant les services des établissements nationaux de bienfaisance:

Syndicat affilié à la confédération générale du travail-force ouvrière: trois représentants titulaires.

Syndicat affilié à la confédération générale du travail: trois représentants titulaires.

Union des personnels enseignants des institutions nationales de sourds-muets et d'aveugles: un représentant titulaire.

Art. 2. — Les organisations mentionnées ci-dessus sont appelées à désigner autant de représentants suppléants qu'elles peuvent nommer de représentants titulaires en application de l'article précédent.

Art. 3. — Le sous-directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 novembre 1951.

Pour le ministre de la santé publique et de la population
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Echelonnement indiciaire applicable, à compter du 1er janvier 1951, au grade d'infirmier principal des établissements nationaux de bienfaisance.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat.

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire des infirmiers principaux des établissements nationaux de bienfaisance est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1951.

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES
Infirmier principal.....	2e échelon.....	300
	1er échelon.....	275

Art. 2. — Les agents en fonctions seront reclassés à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils détiennent actuellement. Toutefois, pourront seuls être nommés au 2e échelon les infirmiers principaux comptant trois ans d'ancienneté au minimum dans le 1er échelon de leur grade.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN-MARIE GALLÉ.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté ministériel en date du 24 novembre 1951, M. Gourmand (Paul), directeur de l'hôpital de Montbéliard jusqu'au 10 octobre 1951, a été radié de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics et inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 30 novembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 novembre 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 novembre 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Bordier (Maurice-Emile-Charles), directeur de travaux d'imprimerie; 58 ans 4 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Joubert-Revellin (Honoré-Louis-Grégoire), vice-président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Vienne; 43 ans de services militaires, professionnels et sociaux

Richard (Henri-Marie-Jules), directeur commercial; 59 ans 10 mois de services militaires professionnels et sociaux.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 4 décembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Santé publique et population (nos 994, 1543, 1778. — M. Marcel David, rapporteur).

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dans les salles voisines de la salle des séances:

Scrutin public sur l'amendement de MM. Yvon Delbos, de Moro-Giafferri et Lanet tendant à la validation des élections du département d'Eure-et-Loir, telles que proclamées par la commission de recensement.

2. — Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Santé publique et population (*suite*) (nos 994, 1543, 1778. — M. Marcel David, rapporteur).

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*) (nos 981, 1592, 1736, 1737. — M. Darou, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 4 décembre 1951.

N° 1003 (1). — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (radiodiffusion et télévision françaises (renvoyé à la commission des finances).

N° 1444. — Proposition de résolution de M. Catoire tendant à inviter le Gouvernement à modifier les textes réglementaires fixant les modalités d'application de l'allocation de logement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 1500. — Proposition de résolution de M. Malbrant tendant à inviter le Gouvernement à réformer l'organisation des gouvernements généraux et des grands conseils d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française et celle des territoires qui en dépendent pour dispenser à ces derniers l'autonomie administrative et financière auxquelles se trouvent subordonnés leur évolution et leur développement économique (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 1521. — Proposition de loi de M. Charpentier tendant à l'établissement de statistiques sur l'état des stocks de produits laitiers (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 1630. — Proposition de loi de Mme Rabaté relative à la titularisation des assistantes sociales, et assistants, appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 1631 (1). — Proposition de loi de M. Cristofol tendant à créer des établissements hospitaliers à Marseille et à rénover ceux qui peuvent encore être utilisés (renvoyée à la commission de la famille).

N° 1632 (1). — Proposition de loi de M. Vergès tendant à abroger le décret n° 50-1579 du 27 décembre 1950 et à maintenir l'organisme autonome du chemin de fer et du port de la Réunion, dit « C. P. R. » (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 1637 (1). — Proposition de loi de M. Tourtaud tendant à assurer le réemploi des enseignants anciens malades (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 1638 (1). — Proposition de résolution de M. Bouvier-O'Cottereau tendant à inviter le Gouvernement à verser un secours et venir en aide aux victimes du cyclone qui s'est abattu sur le département de la Mayenne (renvoyée à la commission des finances).

N° 1640. — Proposition de résolution de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à organiser une session supplémentaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, ouverte aux candidats qui avaient droit de se présenter à la seconde session de l'année 1951 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 1652. — Proposition de loi de Mme Rose Guérin tendant à attribuer aux fonctionnaires, aux ouvriers de l'Etat, au personnel de la régie autonome des transports parisiens, en activité ou en retraite, devenus aveugles, une indemnité de tierce personne égale à celle payée par la sécurité sociale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 1653. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à attribuer aux mutilés de guerre résidant en province, des réductions de tarifs sur la régie autonome des transports parisiens sur présentation de leur carte nationale d'invalidité (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 1654 (1). — Proposition de loi de Mme Rose Guérin tendant à faire bénéficier les aveugles civils de nationalité étrangère résidant dans le département de la Seine, des avantages concédés aux aveugles français sur les réseaux de la régie autonome des transports parisiens (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 1655 (1). — Proposition de loi de M. Mouton tendant à exonérer totalement des droits du permis de pêche les grands invalides de guerre bénéficiaires de la loi du 22 mars 1935, modifiée par décret-loi du 17 juin 1938 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 1676. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à modifier le décret-loi du 20 mars 1939 concernant les redevances dues par les employeurs en application de la loi du 26 avril 1924 sur les emplois obligatoires et le retour de celles-ci à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyée à la commission des finances).

N° 1682. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à modifier le premier alinéa de l'article 68 du code des pensions militaires d'invalidité (décret n° 51-469 du 24 avril 1951) (renvoyée à la commission des pensions).

N° 1749. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission de la famille, par M. Maurice Fredet, sur le projet de loi sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

N° 1757. — Rapport fait au cours de la précédente législature par M. Mondon au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reviser le classement indiciaire des personnels de la police municipale de Paris.

N° 1769. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à permettre aux négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'O. N. I. C. pour leurs effets délivrés en payement des blés qu'ils stockent dans le cadre des dispositions de la loi du 15 août 1936 (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 1776. — Rapport de M. Hénault fait au nom de la commission des boissons sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à remettre en vigueur, par décret, certaines dispositions de l'article 367 du code général des impôts permettant le report des contingents d'alcool de pommes, de poires, de cidres et de poirés sur les contingents des campagnes suivantes dans le cas où ces contingents ne seraient pas entièrement absorbés au cours d'une campagne.

N° 1778 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (santé publique et population) (renvoyée à la commission des finances).

N° 1784. — Proposition de résolution de M. René Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions pour effectuer la péréquation des retraites des ouvriers d'Etat, bénéficiaires de la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 1785. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à proroger jusqu'au 1er mars 1952 les délais fixés par la loi du 1er septembre 1951 concernant les modalités de règlement des cotisations de sécurité sociale et l'amnistie partielle des pénalités (renvoyée à la commission du travail).

N° 1786. — Rapport par M. Alfred Coste-Floret au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

N° 1788 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 1815 (1). — Proposition de résolution de M. André Lenormand tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour: 1° faire attribuer les matières premières réclamées par les chantiers navals de Blainville et les ateliers métalliques de construction de Colombelles; 2° faire remettre en activité l'usine textile Henrion de Lisieux (renvoyée à la commission de la production industrielle).

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE ET DES DÉMOCRATES INDÉPENDANTS

(20 membres.)

1° Ajouter le nom de M. Mazel;
2° Supprimer le nom de M. Ben Tounes.

II. — GROUPE PAYSAN ET D'UNION SOCIALE

(16 membres.)

1° Supprimer le nom de M. Mazel;
2° Ajouter le nom de M. Ben Tounes;
3° Faire suivre la liste des membres du groupe de la signature:

« *Le président du groupe,*
« ANTIER ».

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mardi 4 décembre 1951, à neuf heures trente, à seize heures, et éventuellement à vingt et une heures (local de la commission des finances):

A neuf heures trente.

Projet de loi n° 982. — Budget de l'éducation nationale. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

A seize heures.

Projet de loi n° 981. — Budget des anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyé à la commission). — M. Darou, rapporteur.

Projet de loi n° 982. — Budget de l'éducation nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

Eventuellement: à vingt et une heures.

Projet de loi n° 982. — Budget de l'éducation nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 5 décembre 1951, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Audition de M. Courant, ministre du budget, sur le projet de décret portant revalorisation des traitements des fonctionnaires algériens et examen de ce décret.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

Le rapport repris (n° 1693) sur la proposition de loi tendant à fixer la limite d'âge des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 578) de M. Henri Meck relative aux indemnités de fonction des maires;

La proposition de loi (n° 1422) de M. Jean Durand, sénateur, tendant à instituer une retraite pour les élus cantonaux et municipaux;

La proposition de loi (n° 1423) de M. Kauffmann relative à la parité entre la carrière et le classement indiciaire des fonctionnaires de l'Etat et des agents communaux;

La proposition de loi (n° 1424) de M. Quilici tendant à créer à Oran une cour d'appel composée de deux chambres;

La proposition de loi (n° 1579) de M. Radius, sénateur, tendant à l'aménagement du fonds de péréquation de la taxe locale;

La proposition de résolution (n° 1539) de M. Daniel Mayer relative au caractère de l'association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain.

III. — Demande de reprise du rapport supplémentaire sur la proposition de loi relative au droit aux congés à plein traitement pour maladies consécutives aux blessures de guerre des ouvriers de l'Etat.

IV. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 65) de M. Delcos tendant à la titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950;

La proposition de résolution (n° 76) de M. Jean-Paul Palewski tendant à supprimer les diverses zones territoriales pour la détermination de l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 570) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 5 mai 1930 relative au classement des voies privées de Paris.

V. — Suite du rapport de M. Haumesser sur sa proposition de loi (n° 490) tendant à améliorer le recrutement et l'avancement des juges de paix en fonction en Algérie.

VI. — Rapport de M. Ballanger sur l'avis (n° 1585) du Conseil de la République relatif à la proposition de loi relative à l'aménagement des lotissements défectueux.

VII. — Rapport de M. Brahimi sur le projet de loi (n° 1281) étendant les dispositions du décret du 30 octobre 1935 aux périmètres rendus irrigables en Algérie par des ouvrages autres que les grands barrages-réservoirs.

VIII. — Rapports de M. Demusois sur:

La proposition de résolution (n° 185) de M. Pierre Meunier relative à l'intégration des chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le cadre des attachés;

La proposition de résolution (n° 186) de M. Ballanger relative à l'intégration des commis et commis principaux des préfectures dans le cadre des secrétaires administratifs.

IX. — Rapports de M. Cordonnier sur:

Sa proposition de loi (n° 1457) portant revision des indemnités de fonction des conseillers généraux de la Seine;

Sa proposition de loi (n° 1459) portant revision des indemnités de fonction des maires et adjoints;

La proposition de loi (n° 732) de M. Léo Hamon, sénateur, modifiant l'ordonnance du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonction des maires et adjoints.

X. — Rapports de M. Cristofol sur:

Sa proposition de résolution (n° 394) tendant à appliquer strictement le décret du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Sa proposition de loi (n° 488) tendant à fixer la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires;

Sa proposition de loi (n° 1230) tendant à faire respecter la durée légale du travail en ce qui concerne les gardiens verseurs des recettes-perceptions.

XI. — Suite du rapport de M. Cristofol sur la proposition de loi (n° 532) de M. Barthélemy tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre.

XII. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le mardi 4 décembre 1951 à seize heures (local de la commission n° 230):

Audition de M. Albert Bayet, président, et des membres du bureau de la fédération de la presse, sur la modification des tarifs postaux des journaux.

Convocation rectifiée.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira les mercredi et jeudi 6 décembre 1951 (local de la commission n° 249):

1° Le mercredi 5 décembre 1951, à dix heures.

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

Les propositions de résolution de M. Bardoux (n°s 1523 et 1524) tendant à la revision d'articles de la Constitution;

La proposition de loi (n° 1525) de M. Minjoz concernant les inéligibilités aux élections législatives, cantonales et municipales.

III. — Nomination d'un rapporteur pour les propositions de résolution relatives à la modification du règlement, en remplacement de M. Bardoux, démissionnaire.

IV. — Questions diverses.

V. — Eventuellement, rapport sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

2° *a*) Le mercredi 5 décembre 1951, à dix-sept heures;

b) le jeudi 6 décembre 1951, à dix heures.

Suite du rapport sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

Réunions des commissions du mardi 4 décembre 1951.

Commission des affaires économiques, à quinze heures quarante-cinq. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à seize heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à neuf heures trente, à seize heures et éventuellement à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de la presse, à seize heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 4 décembre 1951.

A quinze heures. — SEANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Litaise appelle l'attention de M. le président du conseil sur le fait que les organisations syndicales des agents de l'Etat ou du secteur nationalisé adressent l'une après l'autre leurs revendications aux parlementaires, qui ne sont en aucune façon en mesure de juger du bien-fondé de ces appels, et dont les interventions individuelles, en cette matière, n'ont apparemment d'autres résultats que d'apporter de vaines perturbations aux travaux du Gouvernement et du Parlement; il demande, en conséquence, et compte tenu du fait que la plupart de ces revendications semblent basées sur des comparaisons de service à service, s'il ne serait pas opportun de publier, pour la pleine édification du pays et de ses représentants élus, qui pourraient se faire ainsi une juste opinion de certaines inégalités ou insuffisances, un tableau exposant avec précision le nombre de fonctionnaires, militaires, agents ou employés, par service (administration d'Etat, marine, armée, entreprise nationalisée, société d'économie mixte et toute branche de l'activité nationale dont le personnel est rétribué directement ou non par l'Etat), grade et échelon, avec l'indication: 1° de leur rémunération brute en distinguant le traitement proprement dit des indemnités, primes, gratifications et bonifications diverses, et des avantages en nature (logement, chauffage, éclairage, facilités de transport par fer ou autrement, possibilités d'utiliser des voitures automobiles à des fins personnelles, etc.); 2° des prestations sociales qu'ils peuvent recevoir pour eux et leur famille; 3° du temps moyen qu'ils passent dans chaque grade ou échelon; 4° de leur régime de retraite; 5° des conditions mises à leur admission aux emplois qu'ils occupent; 6° de leurs horaires de travail (tout au moins en ce qui concerne les personnels de simple exécution). (N° 255.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique.*)

II. — M. Martial Brousse demande à M. le ministre du commerce et des relations économiques extérieures pour quelles raisons il a été délivré des licences d'importation pour du bétail d'élevage en provenance de Hollande et concernant des animaux de race hollandaise non inscrits au Herd-Book de cette race; quelle a été la valeur des devises (convertie en dollars) qui ont été nécessaires pour couvrir financièrement cette opération; quelles mesures ont été prises pour éviter que ces importations ne compromettent l'état sanitaire de l'élevage national; demande s'il ne pense pas qu'il eût été préférable de conserver les devises ainsi utilisées pour financer les importations de blé qui vont être nécessaires pour assurer une soudure qui s'avère, dès à présent, difficile. (N° 260.)

III. — M. Naveau attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur la crise grave qui sévit depuis plusieurs mois dans l'industrie lainière, obligeant les industriels à occuper leur personnel à des travaux d'entretien non productifs et à ramener à trente-deux seulement le nombre d'heures de travail par semaine; lui expose ses craintes de voir s'aggraver cette crise par la politique d'austérité et la réduction des importations de matières textiles qu'elle comporte au point de plonger dans le chômage total les 600.000 ouvriers de cette industrie; et lui demande, en conséquence, de bien vouloir préciser, en fonction de ces graves problèmes, les dispositions qu'il compte prendre pour permettre aux industries lainières de subsister dans des conditions normales. (N° 262.) (*Question transmise par M. le ministre des finances et des affaires économiques à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie.*)

IV. — M. Hoeffel expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques, que les conditions d'avancement des fonctionnaires du cadre local d'Alsace et de Lorraine sont régies par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 22 juillet 1923, qui stipule que l'avancement est automatique et à l'ancienneté, et qu'il est calculé d'après la moyenne des avancements accordés à l'ancienneté et au choix aux agents de la catégorie correspondante du cadre général; et demande si les conditions dont bénéficie ce cadre ont été abrogées, et dans l'affirmative, par quels loi ou décret; enfin comment il se fait, si aucune réglementation nouvelle n'est intervenue, que, notamment dans un service du cadastre, l'avancement automatique de certains agents ait été suspendu et ne se fasse qu'au choix. (N° 261.)

V. — M. Chazette demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelles dispositions il a prises ou compte prendre personnellement ou en liaison avec ses collègues intéressés pour appliquer l'article 4 de la loi du 27 mars 1951 d'après lequel les demandes présentées par les économiquement faibles devront être réglées dans les trois mois de leur dépôt. (N° 263.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération). (N°s 723 et 768, année 1951. — M. Litaise, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (budget annexe des Monnaies et médailles). (N°s 722 et 767, année 1951. — M. Litaise, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (budget annexe de l'Imprimerie nationale). (N°s 757 et 770, année 1951. — M. Litaise, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe de la Caisse nationale d'épargne). (N°s 733 et 769, année 1951. — M. Sclafer, rapporteur.)

6. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Dulin demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles mesures il entend prendre pour supprimer d'urgence la disparité toujours grandissante qui existe entre les prix industriels et les prix agricoles et, notamment, comment il entend concilier la nouvelle procédure de fixation du prix du lait qui semble résulter de l'arrêté prévu au *Bulletin officiel des services des prix* du 18 octobre 1951 avec les hausses successives du prix des engrais, du prix de l'essence et l'augmentation des salaires et des charges sociales en agriculture.

7. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jacques Debû-Bridel, constatant que les budgets respectifs de la ville de Paris et du département de la Seine n'ont été approuvés qu'en date des 7 septembre et 20 octobre 1951, demande à M. le président du conseil quelles mesures il compte prendre pour faire respecter les dispositions légales stipulant que le décret d'approbation des autorités de tutelle doit être pris au plus tard à la date du 28 février de l'exercice; il lui rappelle en outre la gêne considérable et parfois la paralysie totale par impossibilité d'engager des crédits en temps utile, qu'apportent de tels retards à la vie administrative de la ville de Paris et du département de la Seine. (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre de l'intérieur.*)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (N°s 718, 749 et 780, année 1951. — M. Marcilhacy, rapporteur; et n° 760, année 1951, avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Jean Bène, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 4 décembre 1951.

N° 706. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel tendant à déterminer les délais d'approbation des budgets de la ville de Paris et du département de la Seine.

N° 758. — Proposition de résolution de M. Edgard Tailhades tendant à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des inondations du Gard.

N° 759. — Rapport de M. Jean Maroger sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Services français en Sarre.)

N° 761. — Proposition de loi de M. Symphor tendant à modifier l'article 43 de la loi sur les pensions de retraites.

N° 763. — Rapport de M. Léger sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

N° 765. — Avis de M. de Villoutreys sur la proposition de loi modifiant l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour les rentes viagères.

N° 766. — Rapport de M. Courrière sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Marine marchande.)

N° 767 (1). — Rapport de M. Litaise sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Monnaies et médailles.)

N° 768 (1). — Rapport de M. Litaise sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Légion d'honneur et Ordre de la Libération.)

N° 770 (1). — Rapport de M. Litaise sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Imprimerie nationale.)

N° 775. — Projet de loi tendant à intégrer dans le code d'instruction criminelle l'ordonnance relative à la perception d'amendes de composition pour les contraventions de police.

N° 776. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (Intérieur.)

N° 780 (1). — Rapport supplémentaire de M. Marcilhacy sur le projet de loi tendant à modifier la loi sur la liberté de la presse.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 3 décembre 1951.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES ET DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(*Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.*)

(11 membres au lieu de 9.)

Ajouter les noms de MM. Benhabyles Cherif et Ferat Marhoun.

Réunions de commissions du mardi 4 décembre 1951.

Commission de comptabilité, à seize heures. — Local n° 272.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures trente. — Local n° 215.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 4 décembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Corval, Max André, Boisdon, Alfred Bour, le général Delmas, Catrice, Juge, Le Guénédal, Jousselin, Scelles et des membres du groupe M. R. P. tendant à inviter le haut conseil de l'Union française à prendre toutes initiatives en vue de faire mieux connaître les fondements juridiques, humains et moraux de l'Union française et de réaliser effectivement l'idéal de progrès, de justice et de liberté qu'elle symbolise. (N° 288, année 1951.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (n° 585, A. N., 2e législature), de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël, députés, tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (N°s 252 et 286, année 1951. — M. Foccart, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de: 1° la proposition de résolution de MM. Lombardo, Barbe, d'Arboussier, Mlle Autissier et des membres du groupe communiste et apparentés et du groupe du R. D. A. tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant organisation des collectivités locales à Madagascar; 2° la proposition de résolution de MM. Vendenboomgaërde, Razac, Vauthier, Jousselin et des membres du groupe M. R. P., tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi portant réorganisation de collectivités locales et des conseils de districts à Madagascar (archipel des Comores excepté); 3° la proposition de résolution de M. Lapart et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant organisation des collectivités locales à Madagascar. (N°s 216, 287, 389, année 1948 et 250, année 1951. — M. Longuet, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret du 31 décembre 1927 et ayant pour objet la création d'une douzième réserve naturelle à Madagascar. (N°s 175 et 260, année 1951. — M Boiteau, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création des centres d'études du travail et d'application psychotechniques et de centres de formation professionnelle rapide. (N°s 172 et 276, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi présentée par M. Jean-Paul Palewski et les membres du groupe du rassemblement du peuple français, députés, tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française. (N°s 202 et 258, année 1951. — M. Schmitt, rapporteur, et n° 277, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 4 décembre 1951.

N° 248. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 891) de M. Razac, sénateur, et plusieurs de ses collègues, relative au statut des chefs en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 264. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 1411) concernant les conseils de district des Etablissements français de l'Océanie (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 265. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 1405) modifiant et complétant la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 266. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 1353) relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun.

N° 267. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 1210) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 268. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 1213) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 84 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 269. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 1211) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 270. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 685) de M. Bissol, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant, pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 271. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 707; Conseil de la République, n° 564, année 1951) de M. Durand-Réville, sénateur, tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 51-586 du 23 mai 1951, relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 273. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 899) de M. Véry, député, et plusieurs de ses collègues, portant amnistie en matière d'élection dans les quatre départements d'outre-mer (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 274. — Proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à: 1° instituer une mission d'étude scientifique des structures économiques des collectivités indigènes de l'Algérie et des territoires d'outre-mer; 2° créer un institut d'économie rurale africaine (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 276 (1). — Rapport par Mme Malroux, au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 172, année 1951), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant création des centres d'études du travail et d'application psychotechniques et de centres de formation professionnelle rapide.

N° 277. — Avis par M. Antonini, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 202, année 1951), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 72) de M. Jean-Paul Palewski, député, tendant à l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère en vue de promouvoir les réformes indispensables à l'essor de la production aurifère dans les territoires de la métropole et de l'Union française.

N° 285. — Proposition de M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement: 1° à inscrire dans le projet de budget 1952, au titre des crédits de payements du plan de développement des territoires d'outre-mer, une attribution minimum de 90 milliards; 2° à demander l'avis de l'Assemblée de l'Union française sur les inscriptions concernant le plan des territoires d'outre-mer qui seront proposées dans les projets de loi de finances et de lois de développement concernant les investissements (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 286 (2). — Rapport, par M. Foccart, au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur la demande d'avis (n° 252, année 1951), transmise à M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 2e législature, n° 585) de M. Frédéric-Dupont, député, tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.

N° 287. — Rapport, par M. Jousselin, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 117, année 1951) de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser la liste des collectivités autochtones de l'Algérie, des territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle.

N° 288 (3). — Proposition de M. Pierre Corval tendant à inviter le haut conseil de l'Union française à prendre toutes initiatives en vue de faire mieux connaître les fondements juridiques, humains et moraux de l'Union française, et de réaliser effectivement l'idéal de progrès, de justice et de liberté qu'elle symbolise (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 292. — Rapport, par M. Cortinchi, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 103, année 1951), de M. Estèbe, relative aux limites d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la caisse intercoloniale de retraites.

(1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 28 novembre 1951.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 3 décembre 1951.

(3) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 29 novembre 1951.

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires culturelles, le mardi 4 décembre 1951, à onze heures (local n° 217):

Examen du rapport pour avis concernant les différentes demandes d'avis relatives au statut des chefs coutumiers en Afrique noire.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques, le mardi 4 décembre 1951, à dix heures (local n° 120):

III. — Examen des amendements déposés par M. Antonini, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 202, année 1951) relative à l'organisation d'un comité national de l'or. (Proposition de loi déposée par M. Palewski.)

IV. — Nomination de rapporteurs pour avis:

a) Pour la proposition (n° 141, année 1951) invitant le Gouvernement à faire inscrire au crédit de 50 millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan;

b) Pour la proposition n° 173, année 1941, relative à la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et à l'organisation des services de statistiques.

V. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 162, année 1951) invitant le Gouvernement à augmenter la représentation de l'Algérie au Conseil économique.

Les commissions des affaires économiques, financières, de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, de la défense de l'Union française, de politique générale, se réuniront conjointement le mercredi 5 décembre 1951, à quinze heures (local n° 116):

Audition de M. Tran Van Kha, vice-président de l'Assemblée de l'Union française, ministre de l'économie nationale du gouvernement vietnamien.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 26 novembre au 3 décembre 1951:

1° Notes et études documentaires.

N° 1548. — Chronologie internationale du 1er au 15 novembre 1951 ..... 50 F.

N° 1551. — Documents relatifs à la défense mutuelle dans le Pacifique ..... 25 F.

N° 1552. — L'évolution du panaméricanisme et la quatrième réunion consultative des ministres américains des affaires étrangères (Section I: Les étapes du panaméricanisme de 1821 à 1951) ..... 60 F.

N° 1553. — L'évolution du panaméricanisme et la quatrième réunion consultative des ministres américains des affaires étrangères (Section II: Documents). 80 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 francs; un an, 5.500 F.

2° Articles et documents.

N° 2285. — O.N.U. (*La France et le monde musulman. — Le concile de Paris*) ..... 20 F.

N° 2287. — Allemagne (*L'unité allemande. — L'Allemagne occidentale et l'Autriche*) ..... 20 F.

N° 2288. — Europe occidentale (*Rapport sur l'Europe. — Plans pour l'Europe*) ..... 20 F.

N° 2288. — U. R. S. S. (*Les classes en U. R. S. S. — Une « Madame Bovary » soviétique*) ..... 20 F.

N° 2290. — Orient-Occident (*Entre Staline et Mao. — Le conflit anglo-égyptien et les groupements politiques d'Egypte*) ..... 60 F.

N° 2291. — Scandinavie (*L'U. R. S. S. et la Norvège. — Coopération nordique*) ..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

3° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 204 du 27 novembre 1951 présente, notamment: La nouvelle loi d'aide américaine à l'étranger. — Les plans sexennaux de l'Inde et du Pakistan.

Le numéro ..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

4° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 187 du 1er décembre 1951 présente, en variétés statistiques: Les établissements industriels et commerciaux du secteur privé en France en 1950.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de remise en perception des surtaxes locales temporaires instituées au profit de la chambre de commerce de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

La remise en perception des surtaxes locales temporaires instituées au profit de la chambre de commerce de Perpignan (Pyrénées-Orientales), par le décret du 6 mars 1929 est autorisée à dater du 10 décembre 1951.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme suit, à partir du 15 janvier 1952, le chapitre 3 du tarif n° 100.

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

C. — De Nantes (toutes gares) à Paris (toutes gares) et *vice versa* (applicable jusqu'au 14 juin 1952).

Par wagon chargé de 8 tonnes: barème 58.
Par wagon chargé de 9 tonnes: barème 60.
Par wagon chargé de 10 tonnes,: barème 62.
Par wagon chargé de 12 tonnes: barème 65.

. . . . . .

(*Paris le 29 novembre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier comme suit certaines dispositions du tarif n° 3 à partir du 15 janvier 1952.

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ IX. — Pommes de terre (138), en régime ordinaire, d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Marseille (toutes gares):

Par wagon chargé de 10 tonnes: jusqu'à 99 kilomètres, barème 58; au delà, 250.

Par wagon chargé de 15 tonnes: jusqu'à 99 kilomètres, barème 65; au delà, 257.

Lorsque le tonnage total des envois reçus annuellement aux conditions du présent paragraphe et du chapitre 103, paragraphe II, par les destinataires ayant souscrit un engagement de fidélité de douze mois pour la totalité de leur trafic de pommes de terre et adhéré à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français dépassera 20.000 tonnes, il sera accordé à chacun des groupements ayant réalisé un tonnage de 10.000 tonnes, par voie de détaxe et pour les pommes de terre non exportées, sur les taxes de transport payées par application des prix du présent paragraphe, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par lesdits destinataires et transportés aux conditions ci-dessus, des réductions suivantes:

20 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 20.000 et 25.000 tonnes;

30 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 25.000 et 30.000 tonnes;

40 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 30.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 10 p. 100.

CHAPITRE 103. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1952.)

§ II. — Pommes de terre (138) en régime ordinaire, d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port méditerranéen et exportées par l'un de ces ports:

Par wagon chargé de 10 tonnes: jusqu'à 99 kilomètres, barème 58; au delà, 250.

Par wagon chargé de 15 tonnes: jusqu'à 99 kilomètres, barème 65; au delà, 257.

Lorsque le tonnage total des envois reçus annuellement aux conditions du présent paragraphe et du chapitre 3, paragraphe IX, par les destinataires ayant souscrit un engagement de fidélité de douze mois pour la totalité de leur trafic de pommes de terre et adhéré à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français dépassera 20.000 tonnes, il sera accordé à chacun des groupements ayant réalisé, dans un même port, un tonnage de 10.000 tonnes par voie de détaxe et pour les pommes de terre exportées, sur les taxes de transport payées par application des prix du présent paragraphe, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus par lesdits destinataires et transportés aux conditions ci-dessus, des réductions suivantes:

20 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 20.000 et 25.000 tonnes;

30 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 25.000 et 30.000 tonnes;

40 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 30.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100.

(*Paris, le 29 novembre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Compagnie de chemins de fer départementaux, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme il est indiqué ci-après le recueil T. A..

RECUEIL T. A.

Prix nos 4001 et au delà.

NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR	
	— 5 —	
. . . . .	. . . . .	
4158	Chapitres 51, § VII A et B, et 151, § II:	
	Pour la mélasse, par tonne	97 F.
	Pour les sucres, par tonne	99 F.
. . . . .	. . . . .	
4160	Chapitre 51, § VII C, par tonne	97 F.
. . . . .	. . . . .	
4192	Chapitre 51, § VII D, réduction par tonne	18 F.
. . . . .	. . . . .	
	— 6 —	
. . . . .	. . . . .	
4206	Chapitre 51, § V, par tonne	99 F.
. . . . .	. . . . .	
	— 7 —	
. . . . .	. . . . .	
4283	Chapitre 51, § XI, par tonne	99 F.
. . . . .	. . . . .	
4288	Chapitre 51, § XI, par tonne	177 F.
. . . . .	. . . . .	
	— 11 —	
4642	Chapitres 51, § VIII, et 151, § Ier, par tonne	116 F.
. . . . .	. . . . .	
	— 22 —	
. . . . .	. . . . .	
5146	Chapitre 51, § XVII A, par tonne	103 F.
5155	Chapitre 51, § XVII B, par tonne	116 F.
5157	Chapitre 51, § XVII C, par tonne	97 F.

(*Paris, le 29 novembre* 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les réseaux secondaires intéressés, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 janvier 1951, comme il est indiqué ci-après, l'appendice à la nomenclature des établissements de la Société nationale des chemins de fer français, des localités desservies, des établissements des chemins de fer secondaires;

1° *Modification des indices de taxation des gares indiquées ci-dessous.*

ÉTABLISSEMENTS	INDICES de taxation.	ÉTABLISSEMENTS	INDICES de taxation.
Angoulême	4 (t)	Knutange - Nilvange (garage)	5
Arras-Grande-Place	4	Labarthe-Avezac	5
Arras-Méaulens	4	Laifour	5
Baratte (La) (garage)	5	Lens-Sainte-Elisabeth	4
Beaucourt	5	Malafolle (Aiguilles de)	5
Béthune-Rivage	5	Montmartre (Aiguilles de)	5
Boën	6	Montpellier - Chaptal (C. F. E. Hérault)	4 (s)
Cambrai - Porte-de-Selles	5	Mouesse (garage)	5
Ciotat-Gare (La) (C. F. et tramways des Bouches-du-Rhône)	5	Pauillac	5
Ciotat-Ville (La) (C. F. et tramways des Bouches-du-Rhône)	5	Pique (La) (garage)	5
Conflandey (garage)	5	Poitiers	4 (s)
Côteau (Le)	4	Pontcharra-Ville	5
Crissey (garage)	4	Pont-à-Vendin (gare d'eau)	5
Crouy (S. du N.-E.)	5	Port-de-Roanne	4
Crouy (raccordement Société industrielle et agricole du Soissonnais) (S. du N.-E.)	5	Rosendaël	5
Evreux-Navarre	5	Sens-Port	5
Fécamp-Saint-Ouen	5	Sens-Saint-Clément	5
Fesches-le-Châtel	5	Soissons - Saint - Waast (S. du N.-E.)	5
Forgeneuve (garage)	5	Saint-Laurent-Blangy	4
Heissenstein	5	Saint - Quentin-Gauchy (S. du N.-E.)	4
		Saint - Jean - des-Vignes (garage)	4

2° *Addition de gares aux renvois* (s), (t), (y) *et* (z) *à l'appendice à la nomenclature.*

Renvoi (s): Addition à leur ordre alphabétique des gares ci-après: Chalon-sur-Saône, Coteau (le), Crissey (garage), Port-de-Roanne, Roanne, Seyne-Tamaris (la), Saint-Jean-des-Vignes (garage), Valence.

Renvoi (t): Addition à leur ordre alphabétique des gares ci-après: Chalon-sur-Saône, Coteau (le), Crissey (garage), Port-de-Roanne, Roanne, Saint-Jean-des-Vignes (garage).

Renvoi (y): addition à son ordre alphabétique de la gare de Saint-Quentin-Gauchy.

Renvoi (z): Addition à son ordre alphabétique de la gare de Saint-Quentin-Gauchy.

(Paris, le 29 novembre 1951.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de créer, dans le chapitre II du titre Ier du tarif des dispositions diverses (Voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits), le paragraphe D nouveau ci-après:

CHAPITRE II

Voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits

I. — WAGONS-LITS

. . . . . .

D. — *Abonnement* (1).

Les réductions ci-après sont accordées, par voie de détaxe, sur le montant des suppléments, au voyageur qui, au cours d'une période de six mois, effectue plus de dix voyages à parcours simple en wagons-lits à un ou deux lits par compartiment:

Jusqu'à 10 voyages: pas de réduction.
Les 11e et 12e voyages: 15 p. 100 de réduction.
Les 13e et 14e voyages: 20 p. 100 de réduction.
Les 15e et 16e voyages: 25 p. 100 de réduction.
Les 17e et 18e voyages: 30 p. 100 de réduction.
Les 19e et 20e voyages: 40 p. 100 de réduction.
Les 21e et 22e voyages: 50 p. 100 de réduction.
Les 23e et 24e voyages: 60 p. 100 de réduction.
Les 25e et 26e voyages: 75 p. 100 de réduction.

Pour bénéficier de ces réductions, le voyageur doit se munir, dans une agence de la Compagnie internationale des wagons-lits située en France, d'un carnet spécial destiné à l'inscription des divers voyages effectués.

Le carnet est nominatif et les réductions ne s'appliquent qu'aux suppléments afférents aux voyages effectués par son titulaire.

Lors de la délivrance du carnet, le voyageur verse une somme de 1.000 F à titre de consignation.

Les demandes de détaxe ou de remboursement de la consignation doivent être présentées dans une agence quelconque de la Compagnie internationale des wagons-lits située en France, au plus tard six mois après la date du dernier voyage effectué.

Le présent régime ne s'applique pas aux suppléments afférents au service Paris-Londres acheminé par le ferry-boat Dunkerque-Douvres.

(Paris, le 30 novembre 1951.)

---

(1) Ces dispositions prises à titre d'essai cesseront d'être applicables le 30 juin 1953.

2° ***Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.***

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les dispositions du paragraphe 100 *bis* de l'annexe au chapitre II des tarifs généraux pour le transport des marchandises seront complétées comme suit, à partir du 19 décembre 1951:

TARIFS GENERAUX

ANNEXE AU CHAPITRE II

§ 100 bis. — *Colis de commissionnaires bagagistes.*

A) . . . . . .
B) . . . . . .
C) . . . . . .
D) De Paris-Nord à Amiens (applicable jusqu'au.....) (un an après la date de mise en vigueur).
. . . . . .

(La suite sans changement.)

(Paris, le 30 novembre 1951.)

3° ***Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.***

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

Homologations.

22 *novembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 octobre 1951 tendant à modifier les dispositions du chapitre III, paragraphe IV du tarif n° 6, applicables aux bois exotiques expédiés de Bassens, Bordeaux (toutes gares), Dunkerque, l'Estaque, le Havre, Marseille (toutes gares), la Rochelle-Pallice, Rouen, Saint-Louis-les-Aygalades à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 23 octobre 1951.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous les réserves suivantes acceptées par la Société nationale des chemins de fer français:

1° Les ports de Caen et de Sète seront ajoutés à la liste des ports d'importation désignés;

2° L'alinéa ci-après sera supprimé au chapitre III du paragraphe IV nouveau.

« En aucun cas, la taxe appliquée ne pourra être inférieure à celle résultant des barèmes ci-après:

« Par wagon chargé de 5 tonnes: jusqu'à 49 kg, barème 53); au delà, barème 219.

« Par wagon chargé de 7 tonnes: barème 260.

« Par wagon chargé de 10 tonnes: barème 270 ».

30 *novembre* 1951. — **Chemin de fer d'Enghien à Montmorency.** — Proposition du 30 octobre 1951 tendant:

A. — A appliquer, sur la ligne de chemin de fer d'Enghien à Montmorency, une majoration de 5,127 p. 100 aux prix des tarifs marchandises.

Les droits de stationnement seraient arrondis au franc et les taux de majoration applicables en petite vitesse arrondis à l'unité.

B. — A substituer, pour tenir compte de cette majoration, de nouvelles taxes additionnelles à celles actuellement en vigueur pour les expéditions express et les expéditions de détail. (*Journal officiel* du 6 novembre 1951.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 5 novembre 1951, donnée par décision du 3 novembre 1951 (*Journal officiel* du 13 novembre 1951).

30 *novembre* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 1er novembre 1951 tendant à créer au chapitre III du tarif n° 25 un nouveau paragraphe comportant des dispositions spéciales applicables au transport de boîtes en bois expédiées au départ d'Azay-le-Rideau, Epernay, Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives, Tours et Vitry-le-François. (*Journal officiel* du 6 novembre 1951.)

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie.

(Poste 109 de l'accord commercial franco-italien du 8 décembre 1950.)

Les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition de disponibilités existant au poste 109 de l'accord commercial franco-italien du 8 décembre 1950, ouvert pour l'importation de machines pour industries alimentaires, y compris les machines pour la fabrication des pâtes alimentaires, originaires et en provenance d'Italie.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle A. C., et accompagnées de factures *pro forma* en double exemplaire, devront, sous peine de rejet, être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 14 (quatorze) décembre 1951, à seize heures trente, au plus tard.

Elles feront, ensuite, l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Avis aux importateurs de pommes et poires de table originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés que le contingent de 2.000 tonnes de pommes et poires d'origine et de provenance italiennes prévu sous le régime du certificat d'importation par l'avis publié au *Journal officiel* du 25 novembre 1951, est épuisé.

Toutefois, continueront à être importées sous le régime prévu par l'avis du 25 novembre 1951, les marchandises pour lesquelles il sera justifié, dans les conditions fixées par l'article 25 du code des douanes, qu'elles ont été expédiées directement à destination de la France avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Avis aux importateurs de bois de papeterie en provenance du Canada.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un crédit en dollars pour l'importation de bois de papeterie en provenance du Canada.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 12 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation pourront être déposées à l'office des changes, 3e sous-direction, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Elles feront l'objet d'un examen individuel de la part de la direction générale des eaux et forêts.

Il est rappelé que les importations de bois non écorcé ne seront pas admises.

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance d'Espagne.

(Poste n° 4 de l'accord franco-espagnol du 17 novembre 1951.)

Comme suite aux indications du titre VII de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Espagne publié au *Journal officiel* du 25 novembre 1951, les importateurs sont informés de la mise en répartition d'un contingent de 50 millions de francs de poissons de mer frais (poste n° 4 de l'accord commercial du 17 novembre 1951).

Les importations porteront sur les espèces suivantes: colins, soles, raies, rougets, daurades, bars, lottes.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules A. C. devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le 21 décembre 1951, à seize heures trente, dernier délai.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Une facture *pro forma* datée, comportant le cachet et la signature de l'exportateur espagnol et précisant en toutes lettres la quantité des offres, devra être jointe à chaque demande.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation des poissons de mer frais, salés ou fumés.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce.

Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place de Fontenoy, un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global [CAF]) des importations effectuées par ses soins.

Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises au contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance de la Grande-Bretagne au titre du programme d'importations de l'année civile 1951.

(Quatrième additif à l'avis publié sous ce titre, au *Journal officiel* du 15 mars 1951, pages 2745 à 2747.)

TITRE Ier. — *Liste des contingents pour l'année civile 1951.*

Ajouter, à son ordre numérique, le poste:

N° 206. — Articles de papeterie en matière thermo-durcissable (code douanier n° 706).

TITRE II. — *Conditions générales de réalisation de ces contingents et dates de recevabilité des demandes de licence.*

a) Contingents gérés en Grande-Bretagne.

Ajouter, à son ordre numérique, le poste:

N° 206. — Articles de papeterie en matière thermo-durcissable « Board of Trade ».

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Finlande.

Accord commercial du 1er juin 1951 (validité du 1er juin 1951 au 31 mai 1952).

Les exportateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition des contingents de bois suivants, ouverts à l'exportation à destination de la Finlande:

Grumes de chêne: 800 mètres cubes.
Grumes de frêne: 100 mètres cubes.
Grumes de hêtre: 100 mètres cubes.
Sciages de chêne: 200 mètres cubes.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formules modèle 02 et accompagnées de deux factures *pro forma*, ne seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au trentième jour, à seize heures trente, dernier délai, suivant l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Les intéressés devront déposer, dans le même délai, strictement respecté, à la direction générale des eaux et forêts, 1 *ter*, avenue de Lowendal, à Paris (7e) (bureau 60) les documents suivants:

1° Un exemplaire original du contrat portant la signature de l'acheteur étranger, authentifié par le cachet de sa maison, et donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° Une copie de la facture rappelant cette spécification.

A l'expiration du délai de trente jours fixé ci-dessus, les demandes feront l'objet d'un examen simultané par les services techniques compétents assistés du comité interprofessionnel de l'exportation des produits d'exploitation forestière et de scierie, institué à cet effet par un arrêté ministériel du 28 mars 1947.

N. B. — L'attention des exportateurs est particulièrement appelée sur le fait qu'avant la délivrance effective des licences, les bénéficiaires pourront être invités à justifier auprès de la direction générale des eaux et forêts (bureau 60) de l'ouverture d'un accréditif irrévocable valable trois mois, domicilié dans une banque située en France et égal au montant du contrat.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 5 décembre 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Avis relatif aux marques de fabrique allemandes sous séquestre.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'ordonnance législative du 5 octobre 1944, les marques de fabrique allemandes ont été placées sous séquestre. L'utilisation en France métropolitaine et dans les territoires de l'Union française, à l'exception du Maroc et de la Tunisie, de toutes marques de fabrique allemandes placées sous séquestre doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par l'administration des domaines, et comportant le payement d'une redevance.

Les utilisateurs de marques de fabrique allemandes sous séquestre, en particulier les importateurs de produits couverts par ces marques, ou les représentants des firmes intéressées, s'exposent aux poursuites prévues par la loi s'ils ne se conforment pas à leurs obligations sur ce point.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction des domaines de la Seine, 9, rue de la Banque, à Paris (2e) (tél. Central 32-00, poste 43, bureau 233, de quatorze heures à dix-sept heures).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotée en Bourse	30 nov. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	3 décembre 1951 — Cours relevés avant Bourse	3 décembre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 50 .....
1224 ..	1224 ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 .. ..
8072 50	8072 50	Suisse (100 francs)....	.... ..	8070 .. ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 60 .....
337 30	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	337 10 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPTOIR FLUVIAL DU NORD ET DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 46, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS
Registre du commerce: Paris n° 208205 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 décembre 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE des FORGES et CHANTIERS de la MEDITERRANEE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 567.360.000 F
SIÈGE SOCIAL: 25, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 33713.

Amortissement des obligations 4 0/0 1946.

Sixième amortissement.

La société ayant racheté en Bourse la totalité des 217 obligations à amortir pour 1952, il ne sera pas procédé au tirage prévu au tableau d'amortissement.
Les cinq premiers amortissements ayant été également effectués par rachats en Bourse, il n'existe aucun titre non remboursé.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/2 0/0 1941
DE LA
société Est-Lumière.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1941) de la société Est-Lumière sont informés que l'amortissement du 15 décembre 1951 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des obligations 4 1/2 0/0 1941 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
2.051 à 2.060	1944	5.751 à 5.760	1946

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1943
DE LA
Société hydro-électrique roussillonnaise.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943) de la Société hydro-électrique roussillonnaise sont informés que l'amortissement du 1er février 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE DES ACIERIES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 868.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, PARIS
R. C.: Seine n° 283138 B.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1946 de 10.000 F sont informés que les obligations correspondant au sixième amortissement (1er janvier 1952) ont été rachetées en Bourse.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.
Les précédents amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société Française de Magasins Modernes

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 77, BOULEVARD MALESHERBES
R. C.: Seine n° 31647.

Avis aux obligataires.

Amortissement des obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

L'amortissement prévu pour le 15 février 1952 étant réalisé entièrement par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que cette société s'est réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1952.
Les amortissements antérieurs ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE CIVILE

pour le recouvrement des annuités du gouvernement italien.
AU
CHEMIN DE FER DE BARI A LOCOROTONDO

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE VALOIS, PARIS

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, en octobre 1951, au rachat en Bourse de 270 obligations 3 1/2 0/0 de 500 F, qui auraient été appelées à l'amortissement en 1950. Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

SOCIETE D'ESCAUT ET MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 81539.

OBLIGATIONS 4 0/0 1943

Huitième amortissement.

1° Amortissement par rachat en Bourse de 291 obligations;

2° Liste de 265 obligations sorties au tirage du 6 novembre 1951 formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1952 remboursables à 5.000 F à partir du 1er janvier 1952 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
24	1952	4.340	1952	9.195	1952
111	1952	4.378	1952	9.253	1952
187	1952	4.436	1952	9.292	1951
231	1952	4.464	1952	9.333	1952
437	1952	4.537	1952	9.381	1952
478	1952	4.580	1952	9.441	1952
535	1952	4.611	1952	9.508	1952
619	1952	4.723	1952	9.538	1951
678	1952	4.781	1952	9.653	1952
722	1952	4.823	1952	9.729	1952
795	1952	4.896	1951	9.767	1951
880	1952	4.926	1952	9.839	1951
885	1951	5.072	1952	9.854	1952
950	1952	5.140	1951	9.917	1952
1.090	1952	5.145	1952	9.992	1945
1.113	1952	5.351	1952	10.009	1951
1.164	1952	5.416	1952	10.090	1952
1.188	1951	5.578	1952	10.147	1952
1.222	1952	5.649	1952	10.180	1949
1.272	1952	5.737	1952	10.277	1952
1.352	1951	5.876	1952	10.333	1947
1.378	1952	5.942	1952	10.423	1952
1.612	1952	5.989	1952	10.476	1952
1.638	1952	6.000	1952	10.501	1951
1.720	1952	6.162	1952	10.516	1952
1.769	1951	6.219	1952	10.577	1952
1.780	1952	6.288	1952	10.643	1952
1.855	1952	6.313	1952	10.652	1952
1.909	1952	6.480	1952	10.667	1951
1.953	1952	6.509	1951	10.726	1951
2.007	1952	6.543	1952	10.739	1952
2.044	1952	6.710	1949	10.864	1952
2.137	1952	6.767	1952	10.931	1952
2.189	1952	6.786	1951	11.011	1952
2.224	1952	6.830	1952	11.063	1952
2.287	1952	6.892	1952	11.134	1952
2.388	1952	6.937	1951	11.146	1951
2.441	1951	6.973	1952	11.147	1945
2.450	1952	6.997	1949	11.148	1949
2.550	1952	7.075	1951	11.197	1952
2.563	1951	7.097	1952	11.246	1952
2.600	1952	7.186	1951	11.268	1952
2.663	1952	7.195	1952	11.375	1952
2.720	1952	7.213	1952	11.417	1951
2.765	1952	7.220	1952	11.438	1952
2.776	1949	7.320	1951	11.509	1952
2.850	1952	7.344	1952	11.556	1951
2.896	1951	7.472	1951	11.566	1952
2.965	1952	7.526	1952	11.654	1952
2.990	1952	7.693	1952	11.682	1952
3.069	1952	7.743	1952	11.773	1952
3.134	1952	7.817	1952	11.805	1952
3.181	1952	7.859	1951	11.944	1952
3.231	1951	7.984	1949	11.978	1949
3.249	1952	8.021	1952	11.980	1947
3.316	1952	8.198	1952	12.071	1952
3.390	1952	8.204	1951	12.096	1949
3.442	1952	8.257	1952	12.105	1952
3.543	1952	8.350	1952	12.118	1949
3.587	1952	8.364	1949	12.180	1952
3.625	1952	8.471	1952	12.254	1952
3.684	1952	8.486	1951	12.282	1951
3.717	1952	8.526	1952	12.383	1952
3.814	1951	8.630	1949	12.420	1952
3.829	1952	8.685	1952	12.464	1949
3.876	1952	8.735	1951	12.473	1951
3.938	1952	8.741	1952	12.476	1952
4.057	1952	8.744	1952	12.541	1952
4.099	1952	8.852	1952	12.572	1952
4.162	1952	8.999	1952	12.611	1952
4.175	1949	9.021	1952	12.629	1952
4.206	1952	9.069	1952	12.640	1951
4.302	1951	9.113	1952	12.685	1952
12.717	1952	14.888	1952	17.343	1951
12.768	1952	14.931	1952	17.457	1952
12.881	1952	15.050	1952	17.560	1952
12.944	1951	15.107	1952	17.640	1951
12.953	1952	15.113	1952	17.648	1952
13.084	1952	15.171	1952	17.721	1952
13.121	1948	15.220	1951	17.881	1952
13.138	1952	15.256	1952	17.891	1951
13.168	1952	15.360	1951	18.097	1951
13.200	1951	15.381	1952	18.098	1952
13.213	1952	15.416	1952	18.141	1952
13.257	1952	15.493	1952	18.278	1952
13.291	1952	15.541	1952	18.371	1952
13.333	1952	15.667	1952	18.429	1952
13.341	1951	15.753	1952	18.473	1952
13.366	1952	15.754	1952	18.614	1952
13.430	1952	15.824	1952	18.670	1952
13.477	1952	15.973	1952	18.734	1952
13.542	1952	16.033	1952	18.861	1952
13.561	1949	16.076	1952	18.939	1952
13.597	1951	16.125	1952	18.951	1952
13.608	1952	16.160	1952	19.000	1952
13.757	1952	16.220	1951	19.003	1952
13.783	1952	16.275	1952	19.062	1952
13.814	1952	16.333	1952	19.190	1952
13.998	1952	16.377	1952	19.231	1952
14.003	1952	16.412	1952	19.258	1951
14.042	1952	16.438	1951	19.374	1952
14.141	1952	16.463	1952	19.437	1952
14.310	1952	16.532	1951	19.480	1952
14.396	1952	16.556	1952	19.514	1951
14.418	1952	16.631	1952	19.516	1952
14.472	1952	16.720	1952	19.554	1949
14.500	1952	16.777	1952	19.583	1952
14.546	1952	16.790	1951	19.640	1952
14.562	1952	16.840	1952	19.682	1952
14.594	1952	16.923	1952	19.720	1952
14.653	1952	16.919	1951	19.780	1951
14.662	1951	17.082	1952	19.800	1952
14.742	1952	17.245	1952	19.848	1951
14.833	1952	17.333	1952	19.967	1952

Les remboursements seront effectués à la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris, à Valenciennes et à ses succursales.

SOCIETE DES PAPETERIES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 515.755.000 F

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE COMMINES, PARIS (3e)

Registre du commerce: Seine n° 172682.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 janvier 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1948 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

AU LION D'ARLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31.920.000 F

SIÈGE SOCIAL: 45, AVENUE SADI-CARNOT, ARLES (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C.: Arles 3823.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 40 obligations de 5.000 F 6 3/4 0/0 1950 sur les 81 titres, dont le premier amortissement est prévu pour le 15 décembre 1951.

Liste des numéros des obligations 6 3/4 0/0 1950 sorties au tirage du 15 novembre 1951 remboursables à partir du 15 décembre 1951, coupon n° 2 attaché.

574	575	576	577	578	579	580	595	596	597	598	599	600	601
581	582	583	584	585	586	587	602	603	604	605	606	607	608
588	589	590	591	592	593	594	609	610	611	612	613	614	

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 765.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 37, RUE DE SURÈNE, PARIS (8e)
R. C. : Seine 3465.

Obligations 5 0/0 1929 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les numéros de 1.516 obligations sorties au quatorzième tirage (17e amortissement) effectué le 2 novembre 1951 (la société a racheté 774 titres pour compléter cet amortissement);

2° Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
31 à 40	51
101 à 110	50
131 à 140	47
221 à 230	51
301 à 310	51
401 à 410	51
491 à 500	45
651 à 660	51
851 à 860	50
931 à 940	51
951 à 960	49
1.001 à 1.010	51
1.191 à 1.200	51
1.221 à 1.230	51
1.321 à 1.330	46
1.341 à 1.350	40
1.361 à 1.370	51
1.411 à 1.415	48
1.431 à 1.440	50
1.591 à 1.600	50
1.731 à 1.740	45
1.741 à 1.750	48
1.851 à 1.860	46
1.931 à 1.940	51
2.041 à 2.050	47
2.191 à 2.200	50
2.371 à 2.380	51
2.401 à 2.410	51
2.791 à 2.800	51
3.151 à 3.160	51
3.381 à 3.390	51
3.491 à 3.500	51
3.851 à 3.860	50
4.001 à 4.010	46
4.171 à 4.180	50
4.311 à 4.320	50
4.381 à 4.390	50
4.411 à 4.420	46
4.421 à 4.430	50
4.491 à 4.500	51
4.501 à 4.510	47
4.531 à 4.540	50
4.581 à 4.583	51
4.631 à 4.640	51
4.761 à 4.770	46
4.901 à 4.910	51
4.971 à 4.980	50
5.211 à 5.220	51
5.431 à 5.440	50
5.621 à 5.630	51
5.831 à 5.840	49
5.841 à 5.850	45
6.091 à 6.100	50
6.131 à 6.140	51
6.151 à 6.160	46
6.161 à 6.170	50
6.171 à 6.180	50
6.181 à 6.190	50
6.251 à 6.260	51
6.591 à 6.600	51
6.661 à 6.670	51
6.781 à 6.790	51
6.821 à 6.830	50
6.831 à 6.840	51
6.851 à 6.860	50
6.951 à 6.960	50
6.981 à 6.990	51
7.221 à 7.230	49
7.301 à 7.310	50
7.321 à 7.330	41
7.441 à 7.450	50
7.611 à 7.620	50
7.751 à 7.760	44
7.761 à 7.770	50

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
7.831 à 7.840	51
7.971 à 7.980	49
8.011 à 8.020	51
8.041 à 8.050	51
8.241 à 8.250	50
8.311 à 8.320	50
8.521 à 8.530	51
9.001 à 9.010	51
9.061 à 9.070	49
9.071 à 9.080	51
9.191 à 9.200	49
9.591 à 9.600	51
9.641 à 9.650	51
9.661 à 9.670	50
9.691 à 9.700	48
9.751 à 9.760	50
9.781 à 9.790	49
9.811 à 9.820	51
9.871 à 9.880	45
9.901 à 9.910	49
9.911 à 9.920	49
9.961 à 9.970	50
9.991 à 10.000	50
10.001 à 10.010	50
10.031 à 10.040	50
10.101 à 10.110	51
10.221 à 10.230	50
10.281 à 10.290	48
10.311 à 10.320	49
10.461 à 10.470	51
10.611 à 10.620	46
10.631 à 10.640	49
10.681 à 10.690	50
11.181 à 11.190	50
11.521 à 11.530	47
11.531 à 11.540	50
11.571 à 11.580	49
11.891 à 11.900	50
11.921 à 11.930	51
12.201 à 12.210	50
12.301 à 12.310	49
12.361 à 12.370	50
12.431 à 12.440	50
12.461 à 12.470	51
12.541 à 12.550	48
12.551 à 12.560	48
12.611 à 12.620	49
12.671 à 12.680	49
12.761 à 12.770	50
12.901 à 12.910	50
13.001 à 13.010	47
13.061 à 13.070	51
13.311 à 13.320	51
13.331 à 13.340	50
13.361 à 13.370	49
13.401 à 13.410	50
13.451 à 13.460	50
13.671 à 13.680	45
13.841 à 13.850	50
13.891 à 13.900	51
13.991 à 14.000	51
14.011 à 14.020	51
14.031 à 14.040	51
14.071 à 14.080	50
14.131 à 14.140	51
14.151 à 14.160	51
14.181 à 14.190	44
14.291 à 14.300	51
14.511 à 14.520	50
14.601 à 14.610	51
14.641 à 14.650	44
14.671 à 14.680	48
14.991 à 15.000	50
15.021 à 15.030	51

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
15.081 à 15.090	50
15.121 à 15.130	51
15.151 à 15.160	51
15.161 à 15.170	50
15.321 à 15.330	51
15.611 à 15.620	49
15.711 à 15.720	49
15.741 à 15.750	51
15.891 à 15.900	51
15.931 à 15.940	49
15.981 à 15.990	50
16.001 à 16.010	48
16.011 à 16.020	48
16.271 à 16.280	51
16.411 à 16.420	50
16.691 à 16.700	51
16.721 à 16.730	50
16.751 à 16.760	51
16.781 à 16.790	51
16.851 à 16.860	50
16.971 à 16.980	48
17.111 à 17.120	51
17.121 à 17.130	51
17.211 à 17.220	51
17.261 à 17.270	50
17.281 à 17.290	46
17.291 à 17.300	51
17.371 à 17.380	51
17.451 à 17.460	50
17.491 à 17.500	49
17.501 à 17.510	51
17.541 à 17.550	48
17.701 à 17.710	51
17.941 à 17.950	51
18.011 à 18.020	45
18.121 à 18.130	49
18.461 à 18.470	51
18.531 à 18.540	51
18.581 à 18.590	50
18.671 à 18.680	50
18.721 à 18.730	48
18.821 à 18.830	48
18.901 à 18.910	49
19.071 à 19.080	51
19.091 à 19.100	51
19.161 à 19.170	47
19.651 à 19.660	49
19.831 à 19.840	51
19.841 à 19.850	46
19.911 à 19.920	50
19.961 à 19.970	51
19.981 à 19.990	50
20.161 à 20.170	48
20.341 à 20.350	49
20.381 à 20.390	50
20.751 à 20.760	50
20.791 à 20.800	46
20.891 à 20.900	48
20.901 à 20.910	48
20.931 à 20.940	47
20.951 à 20.960	51
21.071 à 21.080	49
21.131 à 21.140	44
21.191 à 21.200	51
21.211 à 21.220	51
21.231 à 21.240	51
21.401 à 21.410	50
21.541 à 21.550	47
21.751 à 21.760	51
21.921 à 21.930	48
21.931 à 21.940	44
22.011 à 22.020	51
22.091 à 22.100	51
22.201 à 22.210	43
22.251 à 22.260	51
22.491 à 22.500	48
22.631 à 22.640	49
22.641 à 22.650	51
22.811 à 22.820	47
22.911 à 22.920	49
23.111 à 23.120	50
23.231 à 23.240	50
23.241 à 23.250	51
23.301 à 23.310	50
23.321 à 23.330	50
23.391 à 23.400	48
23.481 à 23.490	50
23.731 à 23.740	46
23.821 à 23.830	50
24.081 à 24.090	49
24.091 à 24.100	51
24.191 à 24.140	50
24.201 à 24.210	51
24.311 à 24.320	50

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
24.351 à 24.360	51
24.631 à 24.640	51
24.671 à 24.680	51
24.721 à 24.730	51
24.821 à 24.830	49
24.881 à 24.890	51
24.891 à 24.900	50
25.201 à 25.210	44
25.311 à 25.320	50
25.331 à 25.340	50
25.401 à 25.410	50
25.411 à 25.420	51
25.421 à 25.430	51
25.671 à 25.680	50
25.681 à 25.690	47
25.741 à 25.750	50
25.821 à 25.830	50
25.901 à 25.910	51
26.111 à 26.120	51
26.251 à 26.260	48
26.581 à 26.590	50
26.621 à 26.630	51
26.731 à 26.740	46
26.781 à 26.790	49
26.791 à 26.800	51
26.931 à 26.940	51
26.971 à 26.980	51
27.051 à 27.060	51
27.061 à 27.070	46
27.251 à 27.260	48
27.431 à 27.440	51
27.671 à 27.680	47
27.891 à 27.900	51
27.931 à 27.940	40
27.971 à 27.980	45
28.091 à 28.100	47
28.121 à 28.130	51
28.331 à 28.340	51
28.391 à 28.400	49
28.401 à 28.410	51
28.531 à 28.540	45
28.541 à 28.550	50
28.551 à 28.560	50
28.971 à 28.980	51
29.041 à 29.050	48
29.101 à 29.110	47
29.111 à 29.120	51
29.191 à 29.200	51
29.201 à 29.210	50
29.211 à 29.220	50
29.301 à 29.310	51
29.491 à 29.500	50
29.571 à 29.580	50
29.631 à 29.640	51
29.641 à 29.650	48
29.661 à 29.670	47
30.031 à 30.040	51
30.061 à 30.070	51
30.081 à 30.090	51
30.161 à 30.170	51
30.231 à 30.240	50
30.311 à 30.320	50
30.501 à 30.510	51
30.521 à 30.530	50
30.671 à 30.680	48
30.761 à 30.770	51
30.781 à 30.790	44
31.201 à 31.210	50
31.251 à 31.260	51
31.421 à 31.430	49
31.511 à 31.520	51
31.621 à 31.630	51
31.631 à 31.640	50
31.661 à 31.670	51
31.711 à 31.720	51
31.721 à 31.730	50
31.831 à 31.840	51
32.051 à 32.060	51
32.141 à 32.150	49
32.351 à 32.360	50
32.381 à 32.390	51
32.401 à 32.410	50
32.461 à 32.470	50
32.611 à 32.620	50
32.641 à 32.650	50
32.691 à 32.700	51
32.991 à 33.000	50
33.041 à 33.050	49
33.091 à 33.100	51
33.201 à 33.210	51
33.391 à 33.400	51
33.421 à 33.430	49
33.651 à 33.660	50
33.721 à 33.730	50

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
33.901 à 33.910	43	42.671 à 42.680	50
33.921 à 33.930	50	42.721 à 42.730	50
33.981 à 33.990	50	42.731 à 42.740	47
34.001 à 34.010	48	42.811 à 42.820	50
34.351 à 34.360	49	42.861 à 42.870	50
34.391 à 34.400	51	43.151 à 43.160	48
34.451 à 34.460	50	43.271 à 43.280	50
34.471 à 34.480	50	43.351 à 43.360	49
34.541 à 34.550	47	**43.518 à 43.520**	51
34.701 à 34.704	50	**43.581 à 43.590**	51
34.881 à 34.890	51	43.601 à 43.610	50
35.051 à 35.060	51	43.631 à 43.640	46
35.111 à 35.120	50	43.641 à 43.650	50
35.251 à 35.260	51	43.651 à 43.660	50
35.591 à 35.600	51	43.681 à 43.690	50
35.651 à 35.660	50	43.721 à 43.730	50
35.751 à 35.760	51	43.861 à 43.870	42
35.791 à 35.800	51	**43.871 à 43.880**	51
36.161 à 36.170	51	**43.911 à 43.920**	51
36.261 à 36.270	47	**43.991 à 44.000**	51
36.461 à 36.470	50	**44.031 à 44.040**	51
36.561 à 36.570	51	44.041 à 44.050	50
36.841 à 36.850	51	44.061 à 44.070	50
37.021 à 37.030	48	**44.091 à 44.100**	51
37.111 à 37.120	50	44.111 à 44.120	47
37.161 à 37.170	50	44.131 à 44.140	40
37.261 à 37.270	50	44.171 à 44.180	46
37.501 à 37.510	51	44.181 à 44.190	46
37.571 à 37.580	51	44.271 à 44.280	50
37.711 à 37.720	51	44.331 à 44.340	49
37.771 à 37.780	51	**44.361 à 44.370**	51
37.831 à 37.840	45	**44.371 à 44.380**	51
37.911 à 37.920	51	44.711 à 44.720	49
38.011 à 38.020	50	44.781 à 44.790	47
38.181 à 38.190	50	44.891 à 44.900	49
38.421 à 38.430	51	**44.901 à 44.910**	51
38.751 à 38.760	47	**44.931 à 44.940**	51
38.941 à 38.950	51	45.001 à 45.010	49
39.111 à 39.120	50	45.141 à 45.150	50
39.131 à 39.140	49	45.181 à 45.190	50
39.251 à 39.260	48	45.301 à 45.310	48
39.391 à 39.400	50	45.411 à 45.420	50
39.401 à 39.410	51	**45.491 à 45.500**	51
39.441 à 39.450	50	**45.651 à 45.660**	51
39.471 à 39.480	51	**45.991 à 46.000**	51
39.512 à 39.520	51	**46.011 à 46.020**	51
39.551 à 39.560	51	**46.231 à 46.240**	51
39.581 à 39.590	49	**46.621 à 46.630**	51
39.691 à 39.700	50	**46.771 à 46.780**	51
39.911 à 39.920	51	**47.001 à 47.010**	51
40.101 à 40.110	50	**47.281 à 47.290**	51
40.111 à 40.120	46	**47.551 à 47.560**	51
40.341 à 40.350	48	**47.631 à 47.640**	51
40.351 à 40.360	48	47.751 à 47.760	50
40.501 à 40.510	50	47.781 à 47.790	48
40.511 à 40.520	46	**48.191 à 48.200**	51
40.671 à 40.680	47	48.371 à 48.380	50
40.811 à 40.820	49	48.571 à 48.580	49
40.831 à 40.840	50	**48.641 à 48.650**	51
40.941 à 40.950	51	48.661 à 48.670	48
41.001 à 41.010	50	**48.721 à 48.730**	51
41.011 à 41.020	48	**48.801 à 48.810**	51
41.441 à 41.450	51	48.851 à 48.860	50
41.491 à 41.500	50	49.061 à 49.070	49
41.641 à 41.650	47	**49.081 à 49.090**	51
41.651 à 41.660	50	49.191 à 49.200	45
42.091 à 42.100	51	49.261 à 49.270	43
42.281 à 42.290	51	49.371 à 49.380	48
42.301 à 42.310	50	49.511 à 49.520	50
42.411 à 42.420	51	**49.591 à 49.600**	51
42.441 à 42.450	51	**49.611 à 49.620**	51
42.531 à 42.540	51	**49.771 à 49.780**	51
42.601 à 42.610	50	49.781 à 49.790	49
42.631 à 42.640	49	49.791 à 49.800	49
		49.891 à 49.900	51

Les obligations sorties au tirage du 2 novembre 1951 seront remboursables à partir du 4 décembre 1951.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Adrienne Pollak, dite Poulain, née à Sèvres (Seine-et-Oise) le 22 août 1905, demeurant à Paris (16e), 77, avenue Paul-Doumer, agissant tant en son nom qu'en celui de son fils mineur Bernard, né à Paris (16e) le 1er août 1933, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Poulain.

M. Jean-Claude Pollak, dit Poulain, né à Paris (17e) le 24 mars 1928, demeurant à Paris (16e), 77, avenue Paul-Doumer, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Poulain.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE DE LA NAVIGATION

Reconstruction des ouvrages d'art détruits par faits de guerre

CANAL DE LA MARNE AU RHIN

Reconstruction du pont de la rue Charles-Dusaulx, à Nancy.

ADJUDICATION

A NANCY, en l'hôtel de la préfecture, le 14 décembre 1951.

Le 14 décembre 1951, à dix heures trente, il sera procédé en séance publique par le préfet de Meurthe-et-Moselle, assisté du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, du trésorier-payeur général du département et de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service de la navigation de Nancy ou de leurs représentants, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont de la rue Charles-Dusaulx, sur le canal de la Marne au Rhin, à Nancy.

Ces travaux sont évalués comme il suit:

Travaux à l'entreprise:

1° Terrassements et démolitions	420.000 F.
2° Chaussées	971.500
3° Maçonneries et enduits	2.076.000
4° Bois	2.152.000
5° Aciers	6.300.500
6° Divers	670.000
Total	12.590.000 F.
Somme à valoir	1.410.000
Total général	14.000.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant la date de l'adjudication entre les mains de M. Vadot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service de la navigation, 27, place de la Carrière, à Nancy.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, trois jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement provisoire.*

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 100.000 F.

III — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture, 4e division, 1er bureau, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de M. Persuy, ingénieur ordinaire, 27, place de la Carrière, à Nancy, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures;

3° Au ministère des travaux publics (service intérieur), 244, boulevard Saint-Germain, de dix heures trente du matin à cinq heures du soir.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de Meurthe-et-Moselle (4e division, 1er bureau);

2° A M. Vadot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 27, place de la Carrière, à Nancy.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Nancy, le 15 novembre 1951.

Le préfet,
J. SAMAMA.

Département des Alpes-Maritimes.

Chemin départemental n° 15 de la Pointe-de-Contes au col Saint-Roch.

Reconstruction du pont de la Pointe-de-Contes en béton armé sur le ravin de la Garde au P. K. 0,010 dans la commune de Blausasc (travaux à la charge de l'Etat).

ADJUDICATION

A NICE, préfecture annexe, Grand-Hôtel, salle n° 168, avenue Félix-Faure, le 10 décembre 1951, à onze heures.

Le 10 décembre 1951, à onze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet des Alpes-Maritimes, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires à l'adjudication sur offre de prix, sur soumission cachetée des travaux ci-après désignés:

Chemin départemental n° 15 de la Pointe-de-Contes au col Saint-Roch. — Reconstruction du pont de la Pointe-de-Contes, au P. K. 0,010. — Cautionnement à déposer: provisoire: 200.000 F; définitif: 400.000 F.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa* (1).

Les pièces qui doivent par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Mechin, ingénieur en chef à Nice.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, trois jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, 2e bureau) de dix heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

2° Dans les bureaux de M. Laurent, ingénieur des ponts et chaussées, 41, rue Gounod, à Nice de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* du cahier des clauses et conditions générales, par lettre recommandée à l'adresse suivante:

M. Mechin, ingénieur en chef des ponts et chaussées,
à Nice, 41, rue Gounod.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédent la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Nice, le 14 novembre 1951.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
Signé: FOURNIS.

(1) Pour les concurrents autres que les sociétés d'ouvriers français:

1° Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître les nom, prénoms, qualité et domicile du candidat;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualité et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

Pour les sociétés d'ouvriers français:

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance);

2° Leur acte de société;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4° Un acte, en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après;

5° Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile;

6° Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la société a exécutés ou à l'exécution desquels elles a concouru, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901

3 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Plouagat.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Plouagat.

3 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Fédération départementale des parents d'élèves des centres d'enseignement technique et commercial.** But: défense des centres techniques et commerciaux et des intérêts de leurs élèves. Siège social: 8, rue Venture, Marseille.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **L'Union.** But: organisation des loisirs. Siège social: salle de l'Union, Mesné, commune du Vaudelnay.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. Association **La Javolaise.** But: fonctionnement de l'école catholique des filles. Siège social: école libre de Javols.

5 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association d'éducation populaire de Capbreton.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement, et le développement des écoles libres de Saint-Joseph, Sainte-Marie et Notre-Dame-des-Apôtres, à Capbreton. Siège social: école Saint-Joseph, route de Bénesse, Capbreton.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association familiale scolaire rurale de Bucquoy.** But: gestion et soutien des écoles. Siège social: rue de la Carte, Bucquoy.

6 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association d'éducation populaire de Mercury-Gémilly.** But: gestion matérielle, fonctionnement et développement des écoles libres de Mercury, et en particulier l'école libre de filles. Siège social: école libre de filles, Mercury-Gémilly.

6 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Association des parents d'élèves du cours Mabillon.** But: soutien à la vie de l'école; collaboration à l'action des maîtres; éducation et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables en vue d'une représentation valable des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: 13, avenue des Martyrs-de-la-Résistance, Sedan.

6 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des anciens prisonniers de guerre et requis de Béville-le-Comte.** But: maintenir l'union et les relations de bonne camaraderie entre anciens prisonniers de guerre et requis; apporter secours aux membres actifs et à leur famille en cas de maladie; organiser des séances récréatives artistiques et sportives. Siège social: mairie de Béville-le-Comte.

6 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Groupement catholique des parents d'élèves du lycée de garçons et du collège de filles de Laval.** But: soutien de l'aumônerie et gestion financière. Siège social: 1 *ter*, place de Hercé, Laval.

6 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Vélo-Sport millavois.** But: section cyclisme compétition, section cyclotouriste. Siège social: café Glacier, boulevard de la République, Millau.

7 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Villelongue-dels-Monts.

7 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association amicale d'entr'aide du commissariat spécial de Dunkerque.** But: venir en aide aux fonctionnaires du commissariat et à leurs familles. Siège social: rue Dupouy, Dunkerque.

7 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du quartier des Champarons-Marceau.** Modifications aux statuts et à la composition du bureau. Transfert du siège social du 82, avenue de Stalingrad, Colombes, au 13, rue de Dixmude, Colombes.

8 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Mouvement de libération ouvrière.** But: grouper les personnes de condition salariée ou artisanale en vue de pourvoir à la formation et au développement de la personnalité de ses membres; promouvoir l'éducation, la culture et la promotion des travailleurs. Siège social: 15, rue de Chabrol, Paris.

8 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Raquette-Club de Bône.** But: pratique du tennis. Siège social: rue des Frères-Goncourt, Bône.

10 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Section sportive de la coopérative scolaire de Vaupillon La Vaipionne.** But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école de Vaupillon. Siège social: école de Vaupillon.

10 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Vallabrègues.** But: défense des intérêts de l'école; développer les œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école de Vallabrègues.

12 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Langoat.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre des filles de Langoat.

12 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles d'Illifaut.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre des filles d'Illifaut.

12 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de l'Oise. **Association des parents d'élèves du petit séminaire du Moncel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: abbaye du Moncel, commune de Pontpoint.

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association des parents d'élèves du pensionnat de jeunes filles de Tournemire.** But: représenter les familles des élèves et promouvoir la prospérité de l'établissement. Siège social: pensionnat de jeunes filles, Tournemire.

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association internationale de la meunerie** transfère son siège social du 23, rue Notre-Dame-des-Victoires, au 66, rue La Boétie, Paris.

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. L'Amicale bouliste des P. T. T. d'Orange change son titre et devient **Association sportive des P. T. T. d'Orange.** But: développement des sports en général; resserrer les liens de camaraderie existant déjà. Siège social: café Moderne, cours Aristide-Briand, Orange.

13 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Plouguernevel.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Plouguernevel.

13 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association d'éducation populaire des écoles libres de la paroisse de Job.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre de Job. Siège social: école libre de Job.

13 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Lédignan.** But: œuvres scolaires et périscolaires. Siège social: écoles de Lédignan.

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **L'Harmonie lamentinoise.** But: étude, exécution de la musique vocale et instrumentale et préparation des jeunes éléments aux musiques militaires. Siège social: rue des Barrières, Lamentin (Martinique).

14 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Sahorre.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: mairie de Sahorre.

14 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association d'éducation populaire de Geiles.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école libre de Gelles. Siège social: école libre de Gelles.

14 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: défendre les intérêts de l'école. Siège social: école laïque, Crespian.

14 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **La Boule dennemontoise.** But: pratique du jeu « boule lyonnaise ». Siège social: 164, rue Edouard-Vaillant, Dennemont.

14 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de la Cigale.** But: défense des intérêts de l'école; développement d'œuvres scolaires. Siège social: école de la Cigale, Nîmes.

14 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Club de loisirs Léo-Lagrange de Saint-Leu-d'Esserent.** But: pratique du sport et éducation populaire des jeunes. Siège social: salle des fêtes, Saint-Leu-d'Esserent.

15 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association d'éducation populaire de Vallon-en-Sully.** But: assurer le fonctionnement de l'école catholique de Vallon-en-Sully. Siège social: école catholique de filles, Vallon-en-Sully.

15 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association d'éducation populaire de Saint-Caprais.** But: assurer le fonctionnement de l'école catholique de Saint-Caprais. Siège social: école catholique de filles de Saint-Caprais.

15 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **La Jeune Lyre des vignerons de Saint-Bonnet-près-Riom.** But: enseignement de la musique d'ensemble; encouragement de cet art sous toutes ses formes. Siège social: Maison du peuple de Saint-Bonnet.

15 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Vital de Savigny-le-Vieux.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: chez M. Baudron, Savigny-le-Vieux.

15 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Elisabeth d'Ozon.** But: rapports des parents avec les maîtres et avec les autorités officielles; soutien matériel de l'école. Siège social: école libre d'Ozon.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Amicale des sapeurs-pompiers d'Alluyes.** But: resserrer les liens de fraternité des sapeurs-pompiers; perfectionner l'instruction; organiser des fêtes; attribuer des secours. Siège social: mairie d'Alluyes.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association d'éducation populaire de Saint-Benoit.** But: gérer l'école libre de Saint-Benoit. Siège social: école libre, à Saint-Benoît-d'Hébertot.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale des anciens élèves de l'école laïque.** But: consolider et prolonger les amitiés nées de l'école; constituer un noyau de sympathie; organiser des loisirs pour les membres de l'association. Siège social: école publique des garçons, Margueron.

16 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Lanvollon.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Lanvollon.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents des élèves de l'éducation populaire de l'école libre de filles de Trédarzec.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre des filles de Trédarzec.

16 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Ciné-Club interentreprises de Valence.** But: formation cinématographique des milieux ouvriers de Valence. Siège social: 41, rue Montplaisir, Valence.

16 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Chant, musique et danse.** But: organiser des concerts de chant, de musique et de danse. Siège social: 14, rue Voltaire, Nantes.

16 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Caissargues.** But: défense des intérêts de l'école; encouragement et développement des œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique, Caissargues.

16 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves du collège Saint-Charles,** à Thouars. But: gestion, fonctionnement, développement et soutien de l'école. Siège social: collège Saint-Charles, Thouars.

16 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des patrons de la Seine.** But: études, travaux et actions en vue de soustraire les patrons et les membres des professions libérales aux contraintes des formes étatiques de la prévoyance sociale. Siège social: 19, square Montsouris, Paris.

17 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque.** But: veiller à la défense des intérêts moraux et matériels de l'école; encourager et développer les œuvres scolaires, péri et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique de Monoblet.

17 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association amicale des loisirs des employés du Comptoir national d'escompte de Paris (C. N. E. P.)** (groupe de Castres). But: organisation des loisirs des membres du personnel du groupe et de leurs familles. Siège social: agence du C. N. E. P., Castres.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **La Pédale gapençaise.** But: encourager la jeunesse à la pratique des sports en général, et du sport cycliste en particulier. Siège social: restaurant Lafayette, 1, rue Jean-Eymar, Gap.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association catholique des chefs de famille de Notre-Dame de Boulogne** transfère son siège social du 4, place des Ecoles, au 9, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Société du sou des écoles laïques de Saint-Barthélemy-de-Vals.** But: développer les œuvres complémentaires éducatives de l'école publique. Siège social: école de garçons de Saint-Barthélemy-de-Vals.

19 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. Association d'éducation populaire **La Saint-Martin** de Brenne. But: éducation populaire, œuvres péri et postscolaires. Siège social: place de l'Eglise, Saulnay.

19 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre des garçons de Lanvollon.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre des garçons de Lanvollon.

19 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Anché.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles d'Anché.

19 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chanu.** But: regroupement des familles en vue de leur liaison, leur représentation et le soutien de la vie de l'école. Siège social: école privée, au bourg de Chanu.

20 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Société de la Paix.** But: organisation des loisirs. Siège social: salle de la Société de la Paix, Montilliers.

20 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Amicale des chasseurs de Saint-Elix-le-Château.** But: assurer le repeuplement du gibier; répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Elix-le-Château.

20 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Groupement bouliste de Montpellier F. S. G. T.** But: pratique du sport boules. Siège social. bourse du travail, rue du Carré-du-Roi, Montpellier.

20 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Société bessegeoise de baby-foot.** But: organisation des tournois et développement du baby-foot dans la localité. Siège social: bar du Casino, 64, rue de la République, Bessèges.

20 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement des fabricants de produits réfractaires.** But: faire effectuer pour ses adhérents tous travaux de science appliquée, et plus particulièrement toutes analyses physiques ou chimiques, tous travaux de recherches scientifiques portant sur les matières premières utilisées par lesdits adhérents ou sur les produits fabriqués par eux. Siège social: 2, place Gensoul, Lyon.

20 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves du cours Saint-Michel de Mauléon.** But: soutenir et gérer l'école libre Saint-Michel. Siège social: 1, rue d'Oyhenart, Mauléon.

20 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de l'école Mistral,** à Alès. But: resserrer les liens qui doivent unir maîtres et parents dans l'intérêt des enfants. Siège social: école Mistral, rue Mistral, Alès.

20 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Entr'aide départementale des personnels des travaux publics.** But: aide rapide aux familles nécessiteuses des agents des ponts et chaussées du Gers et subventions aux œuvres sociales. Siège social: 12, rue d'Etigny, Auch.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Tigy.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres dans des œuvres scolaires, péri et postscolaires. Siège social: école libre de Tigy.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame-du-Fresne-Poret (A. P. E. L.).** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre Notre-Dame, le Fresne-Poret.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Ski-Club de Tassin.** But: pratique de l'éducation physique et des sports, et en particulier du ski. Siège social: café Garlette, Tassin-la-Demi-Lune.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Amicale sportive d'Estibeaux.** But: développer les forces physiques des jeunes gens par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir, de la préparation militaire et du basket-ball. Siège social: mairie d'Estibeaux.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents des élèves de l'instution Notre-Dame,** à Guingamp. But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: institution Notre-Dame, 15, rue des Capucins, Guingamp.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Bourbriac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Bourbriac.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Fanfare municipale de Gerzeau-Azay-le-Brûlé.** But: éducation musicale populaire et, en particulier, apprentissage du solfège, étude et organisation de concerts vocaux et instrumentaux. Siège social: salle communale, Gerzeau-Azay-le-Brûlé.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Joseph.** But: fonctionnement matériel et développement de l'école. Siège social: rue de l'Hermitage, la Souterraine.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association des parents d'élèves du pensionnat du Sauveur** (section primaire). But: fonctionnement matériel et développement de l'école. Siège social: pensionnat du Sauveur, la Souterraine.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Tennis-Club du littoral.** But: pratiquer le tennis uniquement. Siège social: 71, boulevard Sainte-Hélène, Toulon.

21 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'institution Sévigné.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'institution Sévigné, à Bayonne. Siège social: institution Sévigné, Bayonne.

21 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Le Gai Logis.** But: organiser la construction en commun pour chacun de ses membres, sur le terrain qu'elle aura choisi, d'une maison individuelle dont il sera propriétaire, pour laquelle il fera un emprunt à une société de crédit immobilier. Siège social: 117, boulevard de Vanves, Châtillon-sous-Bagneux.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Groupement Francs Camarades de Coutances** (section locale). But: offrir aux enfants et adolescents de six à dix-huit ans des loisirs sains et actifs. Siège social: cours complémentaires, rue Saint-Maur, Coutances.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Bruno (A. P. E. L.).** But: soutien de l'école. Siège social: 70, rue Courpon, Bordeaux.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association amicale du personnel des ponts et chaussées,** la Rochelle. But: créer des liens de solidarité entre les agents des ponts et chaussées du département et développer les œuvres sociales. Siège social: ponts et chaussées, 5, rue de la Cloche, la Rochelle.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Tréglamus.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtresses. Siège social: école libre de filles, Tréglamus.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre mixte de Trédias.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre mixte de Trédias.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Coopérative culturelle.** But: étendre les activités périscolaires; développer les possibilités artistiques; enrichir les connaissances linguistiques; concrétiser l'enseignement reçu à l'école. Siège social: école normale d'institutrices, 20, avenue du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association des déportés, internés et familles de disparus des deux cantons de Beauvais.** But: entretenir le souvenir des morts internés ou déportés, resserrer les liens de fraternité de ses membres et développer entre eux une solidarité effective. Siège social: mairie de Beauvais

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: groupe scolaire de la Gazelle, Nîmes.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Comité d'action du logement des arrondissements d'Arras et de Béthune.** But: grouper les personnes civiles ou morales s'intéressant au problème du logement dans les arrondissements d'Arras et de Béthune: pour la coordination de leur action; pour la recherche des besoins et des solutions financières et techniques; pour la coordination et l'échelonnement dans le temps des programmes; pour l'étude de l'aménagement du territoire et de l'équipement industriel de la région; pour la recherche et le partage des terrains; pour la recherche de tous les moyens d'abaisser le prix de la construction; pour l'organisation rationnelle de l'amélioration de l'habitat existant urbain et rural; pour le rassemblement d'informations sur toutes les expériences tentées; pour l'appui mutuel et la documentation générale de toutes les personnes s'occupant du logement; pour l'information du public; pour l'encouragement des Castors. Siège social: 11, boulevard de Strasbourg, Arras.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école du Calvaire.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 10, rue Théron-Périé, Castres.

22 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Les Amis de l'enfance,** fédération picarde des Cœurs vaillants et Âmes vaillantes. But: éducation, section de formation de jeunes, comité de parents, colonies de vacances, pratique des sports. Siège social: 67, rue Saint-Fuscien, Amiens.

23 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Conseil des parents d'élèves des écoles de Chasse-sur-Rhône.** But: permettre aux parents de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et de ses élèves; étudier et réaliser toute organisation péri ou postscolaire. Siège social: école du Château, Chasse-sur-Rhône.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves et d'éducation populaire de l'école libre des filles de Plourhan.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Plourhan.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de garçons de Saint-Donan.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Saint-Donan.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de garçons de Plouguenast.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Plouguenast.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de garçons de Plouha.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Plouha.

22 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Mirande.** But: pourvoir à l'entretien de l'école libre Notre-Dame de Mirande. Siège social: Maison des œuvres, Mirande.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Plouguenast.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Plouguenast.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Donan.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Donan.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de garçons de Plourhan.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Plourhan.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Trévéneuc.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Trévéneuc.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale laïque des écoles publiques de Saint-Léger-la-Montagne.** But: liaison amicale entre ses membres, entre l'école et la famille; éducation populaire. Siège social: école publique de Saint-Léger-la-Montagne.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Spectacle et Enfant.** But: procurer à l'enfance, à un tarif réduit, des représentations cinématographiques et théâtrales à caractère éducatif, instructif et moral. Siège social: 27, rue des Deux-Ponts, Montpellier.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Le Cercle amical Emile-Zola.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 88-90, rue Emile-Zola, Mazargues, Marseille.

23 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des parents d'élèves de l'école publique de garçons d'Esbly.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école publique de garçons, Esbly.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Comptonia-Sports.** But: pratique de tous les sports. Siège social: Comptoir national d'escompte de Paris, 2, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Anciens élèves et amis des écoles publiques de Latille change son titre et devient **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Latille.** Siège social: école publique des garçons de Latille.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Billard-Sport poitevin amical amateur.** But: encouragement du jeu de billard. Siège social: 28, faubourg du Pont-Neuf, Poitiers.

23 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des amis de l'abbaye de Fontevrault.** But: perpétuer le souvenir de l'abbaye de Frontevrault. Siège social: 1, boulevard Joffre, Angers.

23 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Société Saint-Hubert de Saint-Jean-le-Vieux.** But: protection de la chasse, répression du braconnage, défense des droits des chasseurs de la commune. Siège social: mairie de Saint-Jean-le-Vieux.

24 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Sport et Santé.** But: acheter, louer des terrains, immeubles, locaux et matériel nécessaires à la pratique de l'éducation physique, des sports, des activités de plein air, à l'organisation des loisirs et à l'éducation populaire, les aménager, les améliorer, les entretenir; procurer aux pratiquants tous équipements et matériel individuels. Siège social: 97, avenue Jean-Jaurès, Cenon.

24 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Jiu-Jitsu-Club de Bordeaux devient **Judo-Club de Bordeaux.** Siège social: 45, rue Vital-Carles, Bordeaux.

24 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame d'Epinal.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'institution Notre-Dame d'Epinal; éducation mutuelle des familles; entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: 23, rue Thiers, Epinal.

24 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Ski-Club Languedoc.** But : propager le goût du ski. Siège social : 9, rue d'Orléans, Toulouse.

26 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Vespa-Club des Vosges.** But: réunir amicalement les propriétaires de ce scooter et procurer à tous les membres tous avantages possibles, tant matériels que moraux ou pécuniaires, et ce découlant de cette association; également, initier les membres à la mécanique Vespa, encourager le tourisme individuel ou collectif. Siège social: garage Martin, 25, faubourg de Saint-Dié, Gérardmer.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Amicale du Soleil Levant.** But développer l'esprit d'amitié; organiser des activités pour soutenir les malheureux. Siège social : 8, boulevard de la Défense, Dijon.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Société de concours hippiques de Saint-Paterne et Saint-Christophe.** But: pratique de l'équitation; organiser des manifestations sportives hippiques et des compétitions. Siège social: hôtel des Sports, rue de la Gare, Saint-Paterne-Racan.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de La Tour-d'Auvergne de Rennes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de La Tour-d'Auvergne, 6, rue de la Santé, Rennes.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'external Saint-Joseph du Vieux-Cours de Rennes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de l'external Saint-Joseph, 8, rue du Vieux-Cours, Rennes.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Magenta de Rennes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Magenta, 17, boulevard de Magenta, Rennes.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Conseil des parents d'élèves de Vénissieux-Centre.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; travailler en accord et soutenir l'action de l'amicale laïque; organiser l'éducation sportive, artistique, les loisirs, bibliothèques. Siège social: groupe scolaire, boulevard Laurent-Gerin, Vénissieux.

26 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. Société de fanfare **La Saint-Georgaise.** But: former des exécutants musiciens. Siège social: café des Bains, Saint-Georges-de-Didonne.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Skal de Bordeaux, amicale du tourisme.** But: établir un trait d'union entre les techniciens du tourisme et des transports et faciliter leur rapprochement. Siège social: 17, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves des écoles laïques de Chambéry,** à Villenave-d'Ornon. But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque, en particulier s'engager à faire bénéficier l'association des subventions qui pourraient être allouées par l'Etat au titre de la loi Barangé. Siège social: école de garçons J.-Michelet, à Villenave-d'Ornon.

26 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **La Roseraie.** But: assurer le fonctionnement matériel de l'institution La Roseraie. Siège social: 162, boulevard de Cessole, Nice.

26 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Cercle des agriculteurs.** But: réunir les agriculteurs de la commune et collaborer ensemble sur les moyens modernes concernant l'agriculture. Siège social: chez M. Guili (Albert), président, Santa Reparata di Moriani.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale des anciens marins d'Ancenis.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins. Siège social: hôtel du Château-d'Eau, place de la République, Ancenis.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **L'Echiquier ardennais.** But: faire un fonds commun d'étude et de bonne volonté pour concourir au progrès et à la propagande des échecs; créer un centre de réunion et d'action pour l'organisation des matches, tournois intérieurs, interlycées et intercercles, séances de maîtres; abonnement aux journaux spéciaux; constitution d'une bibliothèque. Siège social: Splendid-Bar, cours Briand, Charleville.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **L'Union départementale des associations d'éducation populaire de la Charente** change la composition de son bureau et transfère son siège social du 38, rue de l'Epernon, au 43, rue de l'Arsenal, Angoulême.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Salle Roland.** But: pratique de l'escrime et de la culture physique. Siège social: 3, place de la Bourse, Nantes.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Vélo-Club Oddo.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: grand bar Oddo, 27, boulevard Oddo, Marseille.

27 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des anciens élèves et amis de l'école Paoli-de-Morosaglia.** But: aide matérielle aux élèves et organisation d'un foyer. Siège social: 5 *bis*, place Sadi-Carnot, Marseille.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Hot-Club de Nantes.** But: connaissance et propagation de la musique de jazz. Siège social : brasserie des Sports, rue Jean-Jacques-Rousseau, Nantes.

29 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Sou des écoles laïques de Courzieu.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire; administration d'une cantine. Siège social: école de garçons, Courzieu.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.